

le snesup

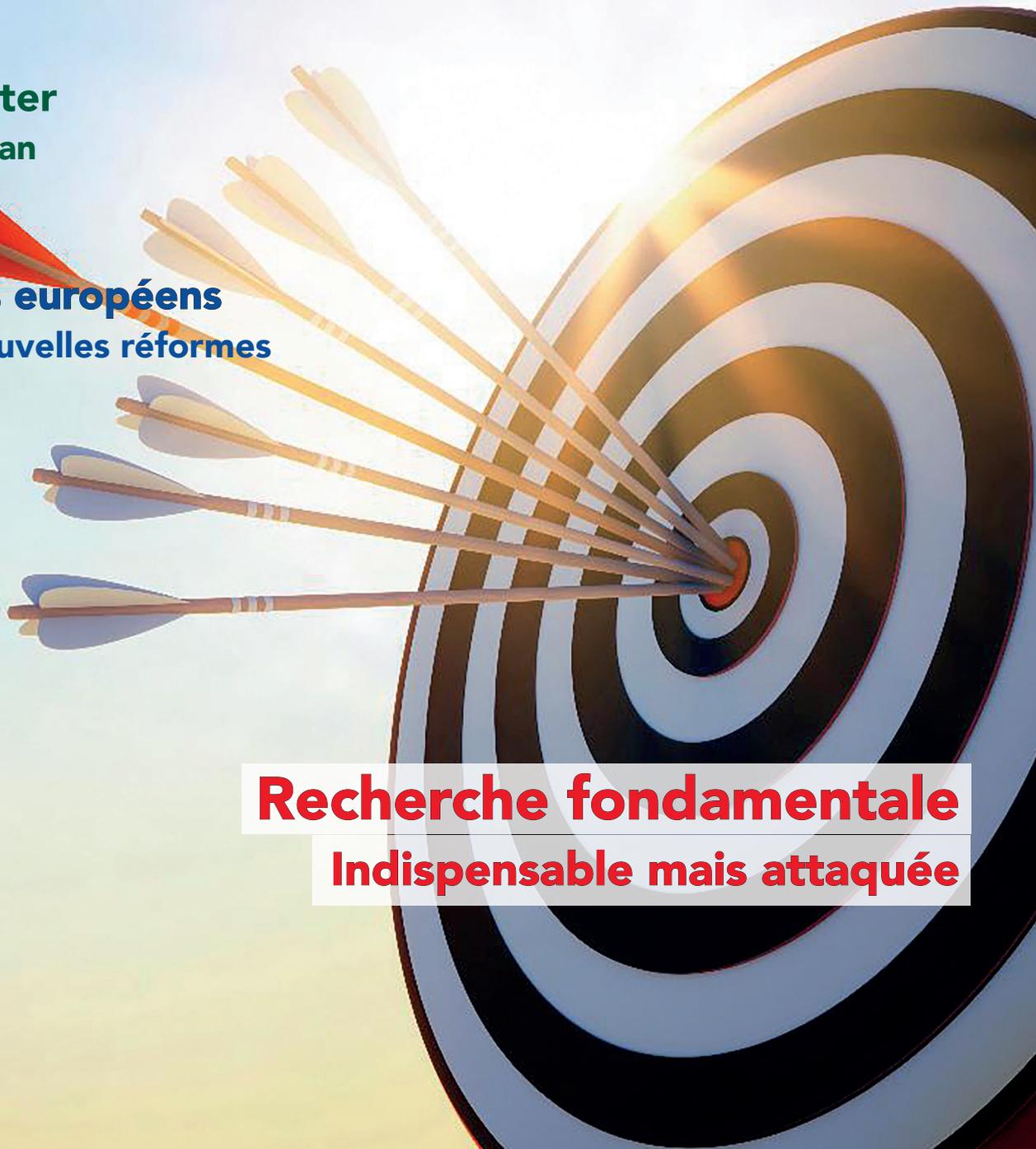
25 novembre

Contre les violences faites aux femmes

**Un budget 2025
qui sacrifie l'avenir**

**Mon Master
Premier bilan**

**Diplômes européens
Vers de nouvelles réformes**



**Recherche fondamentale
Indispensable mais attaquée**

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

**COMME MOI,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE
LA FONCTION PUBLIQUE !**

Jenny, Enseignante chercheuse

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 485 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2020 - Réf: AP Groupe 2020 - Merci à Jenny, enseignante chercheuse d'avoir prêté son visage à notre campagne de communication.



PARIS 2024



PARIS 2024



PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez



SOMMAIRE

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 4

ACTUALITÉS 6

■ Crise du recrutement dans l'enseignement supérieur et la recherche

■ L'EPE mis en échec par la mobilisation à Lyon-I

■ Patrick Hetzel, une nomination qui présage du pire

■ Un 1^{er} octobre qui marque la rentrée sociale

■ En Argentine, la mobilisation s'amplifie contre les mesures d'austérité

DOSSIER 9

■ Recherche fondamentale : indispensable mais attaquée

MÉTIER 19

■ Les chaires de professeur junior : premier bilan

FICHES PRATIQUES 20

■ Fiche n° 62 Congés maladie pour les agents contractuels

INTERNATIONAL 21

■ Union européenne : de nouvelles réformes pour l'ESR

FORMATION 22

■ Enquête Mon Master : premier bilan

MONDES UNIVERSITAIRES 24

■ Une rentrée des Biatss dans des conditions toujours plus dégradées

■ Les Staps bien loin de l'héritage des Jeux olympiques

SERVICE PUBLIC 26

■ Le budget 2025 sacrifie l'avenir et la jeunesse de notre pays

ÉCONOMIE 28

■ Sommeil : le capitalisme nuit

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 29

■ Mobilisation contre les violences faites aux femmes : le 25 novembre, nous y serons toujours !

■ Mathématiques : miroir grossissant des inégalités entre les femmes et les hommes

LIVRES 31

■ La Haine des fonctionnaires, de Julie Gervais, Claire Lemercier et Willy Pelletier



Anne Roger et Caroline Mauriat, cosecétaires générales

Vous avez dit démocratie universitaire ?

La décision rendue par vos instances ne vous convient pas ? Pas de souci, revotez jusqu'à obtention d'un résultat conforme à votre volonté ! C'est ce qu'il s'est passé à Toulouse, sous le regard bienveillant du ministre, sur le projet de dissolution de la Comue expérimentale et de constitution de l'EPE autour de l'université Toulouse-III.

Alors que la Comue expérimentale université de Toulouse est appelée à disparaître, un certain nombre de chercheurs et de chercheuses se sont émues de la disparition de la « marque » université de Toulouse et ont souhaité qu'elle soit reprise par l'EPE naissant autour de Toulouse-III. Cette idée a été soumise aux différents conseils d'administration concernés, et celui de l'EPE Toulouse-Capitole a voté contre cette décision. Loin de prendre en compte cette décision et de chercher à la comprendre, diverses pressions ont eu lieu, dont certaines de la part de la région, du CNRS, de la ville et de la métropole, pour faire revoter l'EPE Toulouse-Capitole « dans le bon sens »... Pressions qui ont abouti, au mépris le plus total de la démocratie universitaire la plus élémentaire. Pire : le ministre en visite à Toulouse s'en est réjoui et a salué dans la presse spécialisée « le sens des responsabilités de celles et ceux qui ont permis que cela se fasse sans l'intervention du ministre », et il a ajouté : « Toulouse ne pourra que s'en réjouir dans le futur. » Au diable donc les instances qui manquent de souplesse et qui empêchent de tourner rond ! Au diable le respect des règles démocratiques !

C'est le même, alors Dgesip, qui a porté avec Valérie Pécresse la loi dite « LRU », qui renforce le pouvoir des président-es dans les conseils par le biais de la prime majoritaire dans les collèges des enseignant-es-chercheur-ses au CA. Le même, aujourd'hui ministre, qui insiste sur l'autonomie des universités, qui enjoint aux personnels d'être neutres, en redéfinissant la neutralité comme il l'entend, et qui se dit attaché aux libertés académiques à condition qu'elles soient conformes à ses idées.

Ayons confiance, donc, la démocratie paraît être entre de bonnes mains...

Le SNESUP-FSU réaffirme son attachement à la démocratie, qui est au fondement de nos universités, et rappelle qu'elle ne saurait être remise en cause par un coup de baguette magique d'un apprenti sorcier, fût-il ministre. Le rôle du ministre n'est pas de faire passer en force des projets que des élu-es des établissements ont rejetés dans des instances élues et statutaires, mais de faire respecter les décisions prises. Le SNESUP-FSU continuera à agir contre ces attaques violentes et inacceptables, pour le respect des droits des personnels et du fonctionnement démocratique à l'université. ■

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10

Site Web : www.snesup.fr

Directrices de la publication :

Caroline Mauriat, Anne Roger

Responsable de la communication :

Hervé Christofol

Rédaction exécutive :

Claire Bornais, Pierre Chantelot, Laurence Favier,
Arnaud Le Ny, Michel Maric

Conception graphique, correction, secrétariat

de rédaction, maquette, iconographie :

Catherine Maupu - Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

Impression, maquette, routage :

Compédit Beauregard, 61600 La Ferté-Macé

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,

Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03

contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 € / an

Illustration de couverture et p. 9 :

© peterschreiber.media/iStock

UNIVERSITÉ DE PICARDIE-JULES-VERNE

Élections à l'UPJV : la voix syndicale à nouveau présente

Notre section a proposé quelques listes sur une ligne syndicale minimale : défense des intérêts des personnels, de la démocratie universitaire, information sur la vie des conseils. Sur 22 listes potentielles dans les 3 conseils pour les EC et enseignant-es, nous en avons déposé 8 en rang B (1 au CA, 3 à la CFVU et 4 à la CR dans les secteurs L-SHS et sciences) et 1 en rang A à la CR (sciences).

Face à l'équipe sortante s'opposait un attelage conservateur venu de la santé et du droit (avec le soutien de notables locaux) déposant 19 listes chez les EC et enseignant-es. Le PU-PH à sa tête revendiquait la présidence au nom du « respect » des personnels et autres fadaïses classiques (excellence, etc.). L'attelage est devenu pluriel et improbable via le soutien du Collectif 324 et du SGEN-CFDT sur des motifs catégoriels (les primes).

Avec peu de listes et une quasi-absence dans les collèges A, la ligne minimale du SNESUP-FSU a peu réuni. L'équipe sortante (où subsiste un pôle syndical) disposait d'un bilan rassurant bien que critiquable : absence de déficit les six dernières années, maintien des campagnes d'emploi des E et EC, mais des gels et une contractualisation accrue des postes Biatss.

La participation a été forte (A, 86 % ; B, 69 % ; Biatss, 76 %) et le scrutin n'a pas sanctionné les sortant-es. En rang A : 6 sièges à l'équipe sortante dite « Réussir » (75 %) et 2 pour la liste dite « Respect » (25 %) ; en rang B : 5 sièges « Réussir » (54 %), 3 « Respect » (34,5 %) et 1 SNESUP-FSU (11,5 %). Mais la sanction est nette chez les Biatss, où « Respect » fait 49 % (3 sièges, contre 1 pour « Réussir », 1 SNASUB-FSU et 1 SNPTES).

Du fait de notre absence de participation aux élections en 2020 et de l'émiettement syndical (apparition d'une FERCCGT et du Collectif 384, montée de FO, renouvellement du SGEN), nous avons perdu du terrain qu'il s'agit maintenant de regagner. L'objectif était de revenir dans le jeu, de ce point de vue le résultat n'est pas mauvais. L'absence de siège à la CFVU est une déception, mais avec 3 élu-es (1 au CA et 2 à la CR), nous pourrions porter la voix syndicale qui a manqué lors du mandat précédent.

Fabrice Guilbaud et Jean-Philippe Morin, section 324

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Nouveaux statuts pour l'EPE franc-comtois

L'EPE Pasteur-Bourgogne-Franche-Comté, subitement devenu l'EPE Marie-et Louis-Pasteur, devait voir ses statuts étudiés par le Cneser du 8 octobre dernier. Passées en présentation préliminaire au CA avant l'été, quelques remarques plutôt négatives sur ces statuts avaient abouti à l'inusable « on n'a pas le choix ». Le passage en CSAE qui a suivi à la rentrée de septembre a vu sans surprise les représentants des personnels s'opposer unanimement aux choix d'organisation faits par les promoteurs de l'expérimentation. Mais qu'importe, un deuxième passage quelques jours plus tard et l'affaire était pliée, quel que soit le résultat du vote. La présidence n'a pas fait grand mystère de son absence de considération de ce vote. « On n'a pas le choix ! » Le chemin du CAC et du CA s'effectua sans grand suspense, ces instances approuvant sans difficulté les statuts, tout comme les conseils des établissements destinés à devenir composantes : l'école d'ingénieurs ENSMM et l'université technologique UTBM.

Mais, finalement, les statuts n'ont pas été étudiés au Cneser du 8 octobre sans que la raison en soit très claire. Cela proviendrait-il du fait que, la veille même, le lundi 7 octobre, un CA extraordinaire de la défunte Comue, devenue provisoire après le départ de l'université de Bourgogne et jusqu'à la création de l'EPE, a été convoqué dans l'urgence afin de voter les statuts, donc bien tardivement ? Mais, quoi qu'il en soit, tout cela met en évidence le mépris vis-à-vis des interrogations et des doutes des représentants des personnels, auquel s'ajoute, avec ce dernier épisode du vote tardif, un certain amateurisme dans les procédures qui ne peut qu'inquiéter alors que l'EPE Marie-et-Louis-Pasteur tel qu'il est conçu va mettre en place des structures favorisant l'opacité des décisions.

La section SNESUP-FSU de l'université de Franche-Comté

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Le saut dans l'inconnu de la communauté universitaire toulousaine

Après l'EPE « université Toulouse-Capitole », comprenant feu l'université Toulouse-I, le grand établissement Toulouse School of Economics (TSE) et Sciences Po Toulouse, l'ESR toulousain devrait être bientôt doté d'un second EPE, comprenant feu l'université Toulouse-III et une école d'ingénieurs privée en établissement composante.

Ce nouvel EPE aurait une autre particularité : en plus de ne comporter qu'un seul établissement composante, à côté des CA, CFVU et CR seraient créés un « collège de coordination », une « conférence de la formation » et une « conférence de la recherche » regroupant les autres établissements midi-pyrénéens, sauf l'EPE UT-Capitole (!). De fait, ces autres « instances », sans représentation des personnels et des étudiants (des réunions de « chefs »), auraient les rôles/missions portés actuellement par le directoire et les instances de la Comue expérimentale « université de Toulouse ». Une mort programmée de cette dernière avec, de surcroît, l'élimination des représentants des étudiants et des personnels ? En tout cas, ni le sort de ces derniers au sein de la Comue (plus de 300, notamment Biatss) ni celui de ceux de l'université Toulouse-III n'ont été envisagés ex ante, malgré les demandes de la FSU pour qu'une étude d'impact, pourtant obligatoire, soit réalisée.

Cet épisode toulousain a également vu l'intervention publique du PDG du CNRS, de la présidente de région et du président de la métropole, faisant pression et menaçant un conseil d'administration. Le CA n'a pas suivi leur conseil et s'est vu reconvoqué trois semaines plus tard, pour voter de nouveau !

Pour résumer, trois expérimentations, potentiellement deux futurs grands établissements en plus de celui déjà créé, un mélange public-privé, une démocratie en recul, un projet sans ambition pour le service public de l'ESR, bref une usine à gaz, du désordre, de la complexité, de l'opacité, de l'inquiétude générée par un saut dans l'inconnu.

Le SNESUP-FSU a alerté et continuera de le faire, y compris en rappelant qu'une sortie d'expérimentation peut se faire par un retour à l'état initial.

Les bureaux des sections de la FSU de l'ESR Midi-Pyrénées

UNIVERSITÉ DE POITIERS

Élections aux conseils centraux : progression du SNESUP-FSU

De 2020 à 2024, les conseils centraux de l'université de Poitiers ne comptaient qu'un seul élu au titre du SNESUP-FSU (CFVU). Un nouveau mandat s'ouvre aujourd'hui avec 10 élu-es – un résultat dont nous nous félicitons. Le SNESUP-FSU remporte en effet 2 sièges au CA, 3 sièges à la CFVU et 5 sièges en commission recherche.

Notre campagne s'est appuyée sur une plateforme élaborée collectivement et a eu le souci de mettre en lumière les enjeux du scrutin :

- intérêt des listes syndicales, qui permettent l'expression de positions claires et collectives ;
- importance des débats au sein des conseils et des points d'appui qu'on peut y obtenir ;
- explicitation de nos mandats et positions concernant la recherche, la formation, les grands enjeux du service public de l'ESR ;
- analyse du contexte national : acte II de l'autonomie et mise en lumière du rôle politique et du lobbying des présidents d'université ;
- sens de la démocratie universitaire, dialogue social et conditions de travail.

La campagne a payé et le résultat est d'autant plus remarquable dans le cadre de la LRU, qui favorise la personnalisation des élections et leur dépolitisation – facteurs qui fragilisent la parole syndicale. Malgré cela, nous restons déterminés à jouer collectif ! La présence d'élus syndicaux dans les conseils centraux est un levier d'action concret sur la politique de l'établissement. La cohérence dans les différents conseils sera notre force pour ce nouveau mandat.

Les sections SNESUP-FSU de l'université de Poitiers



Crise du recrutement dans l'enseignement supérieur et la recherche

Par **ANNE ROGER** et **CAROLINE MAURIAT**,
cosecrétaires générales

12 % des postes de MCF, 20 % des postes de PU et 25 % des postes d'agrégé-e ou de certifié-e n'ont pas été pourvus.

La crise de recrutement, largement mise en évidence l'an dernier dans l'Éducation nationale et instrumentalisée par le gouvernement pour imposer une réforme de la formation des enseignant-es, touche également l'enseignement supérieur. En 2023-2024, malgré les nombreux gels de postes opérés dans les établissements en raison du contexte d'austérité budgétaire, l'explosion du nombre de départs à la retraite, notamment chez les professeurs d'université (PU), a entraîné une augmentation de la campagne d'emploi des enseignant-es-chercheur-ses, passant de 1 800 postes ouverts en 2021 à 2 400 en 2024.

PERTE D'ATTRACTIVITÉ

Cependant, le nombre de candidat-es par poste de maître-esse de conférences (MCF) continue sa chute, passant de 7,7 en 2021 à 5 en 2024. Cette baisse du nombre de candidat-es par poste est symptomatique de la perte d'attractivité du métier d'enseignant-e-chercheur-se.

Conséquence de ce manque d'attractivité, à la rentrée de septembre 2024, alors que le taux d'encadrement et que les conditions de recherche ne cessent de se dégrader, 12 % des postes de MCF, 20 % des postes de PU et 25 % des postes d'agrégé-e ou de certifié-e n'ont pas été pourvus. Cela représente près de 350 enseignant-es-chercheur-ses et 200 enseignant-es qui ne seront pas devant les étudiant-es pour cette rentrée. Les causes sont sans aucun doute multiples, mais la diminution du nombre de thèses soutenues sur les dernières années, la détérioration des conditions de travail avec l'augmentation de la charge de travail, le niveau des rémunérations et les difficultés de mobilité après le recrutement n'y sont vraisemblablement pas étrangers.

Le SNESUP-FSU alerte sur cette situation et appelle à analyser plus finement cette réalité dans les différents secteurs disciplinaires afin de stopper la tendance. Une grande enquête sur le métier d'enseignant-e du supérieur confronté aux conditions actuelles de son exercice pourrait ainsi être utilement lancée. ■

L'EPE mis en échec par la mobilisation à Lyon-I

Par **ANNE ROGER**, cosecrétaire générale

Une lutte intense qui a réuni les organisations syndicales et nombre de collègues au-delà.

Ce n'est pas tous les jours que peuvent être célébrées des victoires collectives, que ce soit à l'échelle locale ou nationale, qui plus est concernant la mise en place à marche forcée des établissements expérimentaux. Que ce soit à Toulouse, Saint-Étienne ou encore à l'université de Bourgogne, les collègues en ont fait la douloureuse expérience. Aussi, nous ne pouvons que nous réjouir de l'échec essuyé par la présidence de Lyon-I dans le cadre du projet d'EPE qu'elle portait. Dans le processus accéléré de généralisation des statuts expérimentaux, il manquera donc toujours le site lyonnais, qui n'est pas un petit site !

VICTOIRE COLLECTIVE

Retour sur la fin de l'histoire : après les oppositions du CSA le 16 septembre 2024 (6 contre, 4 abstentions) et du CAc le 26 septembre 2024 (29 contre, 25 pour, 2 abstentions), se tenait l'assemblée générale de CPE Lyon, l'école d'ingénieurs privée lyonnaise qui restait le seul établissement à avoir poursuivi la réflexion avec

Lyon-I, après de nombreux abandons marquants dont celui de Lyon-II. Réunie le 3 octobre, celle-ci n'a pas non plus approuvé les statuts faute de la majorité absolue requise (4 votes pour, 5 abstentions). Le CA de l'UCBL, qui devait entériner ou rejeter ces statuts le 4 octobre, dans un timing serré du fait de la tenue du Cneser le 8 octobre, a donc été annulé, le projet de décret rédigé en intégrant CPE devenant caduc.

Le projet d'EPE est donc terminé. Une lutte intense qui a réuni les organisations syndicales et nombre de collègues au-delà. Cette victoire collective est une bonne nouvelle pour Lyon-I. Elle permettra d'éviter le recul démocratique, la mise en tension des services dans un calendrier intenable et la détérioration des conditions de travail et d'études que promettait le projet de statuts soumis à la délibération.

Désormais, pour l'établissement lyonnais, c'est donc le retour au calendrier ordinaire et à la préparation des élections pour le renouvellement des conseils centraux – et donc de la présidence – et la possibilité d'envisager plus sereinement la suite pour l'université et pour le site lyonnais. ■

Patrick Hetzel, une nomination qui présage du pire

Après une rentrée effectuée sous la responsabilité discrète d'une ministre démissionnaire, Patrick Hetzel a été nommé ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 23 septembre. Sa nomination n'augure rien de bon.

Par **CAROLINE MAURIAT** et **ANNE ROGER**,
cosecrétaires générales

Son CV est éloquent et suffit à lui seul à le positionner sur l'échiquier politique, bien à droite... Chantre de la LRU, Dgesip sous Valérie Pécresse, il a également proposé, en avril 2024, la création d'une commission d'enquête parlementaire relative à « *l'entrisme idéologique et aux dérives islamo-gauchistes* [supposées] *dans l'enseignement supérieur* », révélant une conception particulièrement réactionnaire de l'université.

PRINCIPE CONSTITUTIONNEL

Plutôt que de considérer les difficultés budgétaires abyssales des établissements universitaires, le ministre a par ailleurs choisi le rappel à l'ordre comme première adresse aux président-es, directeur-rices et recteur-rices, dans un communiqué et une circulaire en réponse à des manifestations étudiantes en soutien aux Palestien-nes allant selon lui à l'encontre du principe de « neutralité » du service public de l'ESR. Le SNESUP-FSU a eu l'occasion de lui rappeler, lors du Cneser qu'il a ouvert le 8 octobre, que les universités sont par nature des lieux de débat et que l'indépendance des enseignant-es-chercheur-ses (EC) est un principe constitutionnel que nul ne saurait remettre en cause. Produire du savoir, le diffuser, est par essence subversif. C'est aller contre les évidences et les croyances personnelles et institutionnelles, contre les conservatismes ; et demande de prendre le parti du savoir, de la façon de le produire, de ce qu'il produit, notamment dans la déconstruction des évidences et des croyances. Le SNESUP-FSU continuera à veiller à ce que la liberté d'expression et les libertés académiques des EC soient préservées.

Concernant le budget, le ministre de l'ESR a affirmé que « *tout le monde doit porter sa part avec équité et justice* », oubliant les coupes franches déjà supportées par notre secteur l'an dernier, malgré le déficit chronique de la majorité des universités. Est-ce là sa conception de l'équité et de la justice ? Le PLF 2025 présenté au conseil des ministres le 10 octobre n'hésite pas à sacrifier la jeunesse de notre pays et sa recherche publique dont les éclairages n'ont jamais été si nécessaires pour répondre aux enjeux et défis sociétaux. Le SNESUP-FSU dénonce le manque de vision que

révèlent ces choix arbitraires (voir p. 26 *l'analyse des éléments budgétaires diffusés le 10 octobre*). Alors que les universités sont poussées à préparer des budgets d'austérité, il appelle à voter contre les budgets dans les établissements

« BESOINS SOCIO-ÉCONOMIQUES »

Si un effort doit être fait pour rétablir les finances publiques, il doit protéger l'investissement public dans la formation supérieure et la recherche scientifique, seul à même de produire innovation et progrès sur les moyen et long termes. Le crédit d'impôt recherche (CIR), niche fiscale emblématique pour les entreprises à l'efficacité jamais établie et fortement contestée, et qui représente plus de 6 milliards d'euros, doit notamment être rapidement reconsidéré.

Enfin, les trois priorités pour l'ESR finalement présentées par Patrick Hetzel devant la presse spécialisée ne surprennent pas. Le ministre défend une offre de formation au service des « *besoins socio-économiques* » (*sic*) sous le couvert de l'insertion professionnelle, la poursuite de l'acte II de l'autonomie des universités et de la simplification, « *en toute transparence* » (*sic*), et l'augmentation de la contribution du privé au financement de la recherche, préfigurant un désengagement massif de l'État et un asservissement toujours plus grand aux intérêts économiques.

Face à cette conception régressive, le SNESUP-FSU continuera à porter une conception humaniste, émancipatrice et ouverte de l'ESR, seule à même de permettre la poursuite de l'indispensable démocratisation de l'ESR et de contribuer à la formation de citoyen-nes éclairé-es. ■

Le SNESUP-FSU continuera à veiller à ce que la liberté d'expression et les libertés académiques soient préservées.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à Paris.



© Jastrow / Wikimedia Commons

Un 1^{er} octobre qui marque la rentrée sociale

Par **CAROLINE MAURIAT** et **ANNE ROGER**,
cosecrétaires générales

Le 1^{er} octobre dernier, la FSU, la CGT, Solidaires et les organisations de jeunesse appelaient à manifester « pour les salaires, les services publics, l'abrogation de la loi retraites ». Dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), l'intersyndicale, élargie au SNPTES-UNSA, appelait également à se mobiliser avec des mots d'ordre portant notamment sur la nécessité d'un budget ambitieux à l'opposé de la baisse de 400 millions d'euros annoncée pour le budget de l'ESR*.

RENTRÉE SOCIALE

Les inquiétudes relatives au renforcement de l'autonomie des universités à la suite de la nomination de Patrick Hetzel au ministère de l'ESR étaient également au cœur des préoccupations. Même si cette journée a quelque peu été éclipsée par le discours de politique générale

du premier ministre, elle a été l'occasion d'une rentrée sociale indispensable au regard des dossiers qui s'annoncent pour l'automne, vote du budget de l'État 2025 en tête. La mobilisation devra se poursuivre et s'amplifier pour obtenir l'inflexion de l'orientation budgétaire et arracher les moyens nécessaires au fonctionnement des services publics, dont celui de l'ESR, pour convaincre qu'il existe d'autres choix qu'une injuste austérité et obtenir qu'ils soient pris en compte. Ce n'était donc qu'un début pour construire un indispensable automne de mobilisation massive.

Dans l'ESR, la limite du modèle économique reposant sur le développement des ressources propres pour pallier le désengagement de l'État est atteinte. Une nouvelle restriction budgétaire conduirait l'ensemble des établissements au déficit et obérerait leur capacité à ne serait-ce que maintenir les conditions de travail et d'études actuelles, alors qu'elles auraient besoin d'être très fortement améliorées. ■

Ce n'était qu'un début pour construire un indispensable automne de mobilisation massive.

* Dans le projet de loi de finances 2025, rendu public le 10 octobre, cette baisse est de 553 millions d'euros.

En Argentine, la mobilisation s'amplifie contre les mesures d'austérité

Par **FLORENCE MOUCHET**, membre du secteur International, et **MARCELO GONZALEZ MAGNASCO**, universidad nacional de las artes (Buenos Aires), membre de la Fesiduas

Depuis des mois, la communauté universitaire, tout comme une grande partie de la société argentine, se mobilise contre les mesures d'austérité imposées par le gouvernement de Javier Milei. Cette mobilisation a pris une nouvelle dimension à la suite du veto opposé par le président à la loi précédemment adoptée pour indexer le budget des universités sur l'inflation, revaloriser les salaires des enseignant-es et les frais de fonctionnement des universités. Après une nouvelle manifestation générale devant le Congrès, le 2 octobre dernier, qui a rassemblé 300 000 personnes, toutes sensibilités politiques et syn-

dicales confondues, les universités cherchent aujourd'hui à pérenniser ce mouvement, en mettant en place réunions publiques, assemblées générales et appel à la grève. Une trentaine d'entre elles sont bloquées par un front uni d'enseignant-es et d'enseignant-es-chercheur-ses, de personnels administratifs et d'étudiant-es, à Buenos Aires comme partout ailleurs dans le pays.

DESTRUCTION PROGRAMMÉE

Un communiqué du Conseil interuniversitaire national (représentant l'université publique d'Argentine), publié le 9 octobre, rappelle que 70 % des salaires des enseignant-es et personnels administratifs de l'université publique sont inférieurs au seuil de pauvreté ; que les fonds alloués ne suffisent plus à assurer l'entretien minimal des bâtiments ; que le versement des bourses aux étudiant-es est menacé et qu'aucun investissement pour la recherche n'a été réalisé depuis des mois. Il désavoue enfin la position des députés qui ont contribué au désengagement de l'État face à cette situation intolérable et à la destruction programmée de l'université. ■

Aucun investissement pour la recherche n'a été réalisé depuis des mois.



FRENTE SINDICAL UNIVERSITARIO ANUNCIÓ PARO TOTAL: "LA DEMOCRACIA HA SIDO DEFRAUDADA"



Recherche fondamentale : indispensable mais attaquée

La recherche fondamentale, base de la croissance des savoirs, est aujourd'hui en danger, menaçant la France d'un décrochage en matière de production scientifique de première valeur. Les chercheurs, pour exercer leur créativité, ont besoin de temps long et de liberté pour mener leur travail, sans penser à d'éventuelles finalités. Si la recherche fondamentale et la recherche appliquée sont deux activités complémentaires et peuvent se nourrir mutuellement, encore faut-il que les équilibres soient ménagés. À l'heure actuelle, la recherche pilotée est la préoccupation prioritaire des gouvernants. Elle s'exerce d'un bout à l'autre de la chaîne : par les financements de toutes sortes et par les institutions diverses, mais également dans les structures de recherche, la définition des programmes, les relations scientifiques, les publications et les évaluations. Tout cela semble-t-il au nom d'une efficacité scientifique capable d'assurer un « progrès social ». Or, est-ce le cas ?

Le développement de la programmation et des appels à projets tend à financer des recherches appliquées et non des recherches fondamentales. Cela accroît, vis-à-vis de la recherche, la demande de productivité voire de rentabilité. Or la recherche fondamentale ne peut pas y répondre car elle ne présume pas de ses résultats. Ses applications éventuelles sont ultérieures et peuvent provenir de développements inattendus, y compris et souvent en dehors de la discipline initiale.

Nous partons de l'hypothèse que le problème ne se pose peut-être pas de la même façon dans toutes les disciplines. Nous proposons une analyse dans plusieurs champs disciplinaires : en sciences humaines et sociales, en mathématiques, en arts, lettres et langues, en sciences physiques. Loin de faire le tour de la question que nous posons, ce dossier propose d'alimenter la réflexion sur ce que pourrait être la recherche fondamentale aujourd'hui. ■

Dossier coordonné par **MARY DAVID** et **JEAN-MICHEL MINOVEZ**

Recherche fondamentale en SHS : pilotage par l'« utilité sociale » et inflation procédurale

La recherche fondamentale en sciences humaines et sociales fait face à une évolution de son cadre juridique et réglementaire, de plus en plus contraignant, et entre dans un système plus global dans le but de l'orienter sur des sujets à même de s'intégrer dans la dynamique d'innovation.

Par **JEAN-MICHEL MINOVEZ**,
corresponsable du secteur Recherche

La recherche fondamentale en sciences humaines et sociales (SHS) occupe une place considérable dans le paysage scientifique français. Si l'on s'en tient aux disciplines rattachées à l'institut du CNRS-SHS, on compte plus de 25 000 chercheurs (dont près de 10 000 titulaires) regroupés dans plus de 300 unités de recherche (UR) appartenant à 9 sections – directement pilotées par l'institut. C'est à ces UR – propres aux universités ou mixtes avec le CNRS le plus souvent – qu'il est assigné la mission de faire progresser les connaissances. Cette mission s'inscrit dans une démarche de recherche fondamentale où la liberté de recherche doit être garantie, ce qui suppose une absence totale de toute forme de programmation. Or, depuis la fin du XX^e siècle, la manière de penser la recherche fondamentale dans le domaine des SHS et la baisse des moyens qui lui sont attribués conduisent à son affaiblissement. Parallèlement, la recherche en SHS doit faire face à une évolution sensible du cadre juridique et réglementaire qui régit le traitement et la publication des données de la recherche.

RECHERCHE FONDAMENTALE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La recherche fondamentale suppose d'affronter l'inconnu sans se préoccuper des finalités, dans ce que Bruno Chaudret a pu nommer « *la quête désintéressée du savoir* ». Aussi, la liberté qui s'attache à la recherche fondamentale se fonde sur la curiosité scientifique tout en s'appuyant sur l'état de l'art du domaine investi.

C'est en développant une méthode scientifique que les chercheurs produisent alors de nouvelles connaissances conduisant à une évolution de l'état de l'art. Cette évolution ne peut être actée qu'à partir du moment où elle est validée ; cela passe par une évaluation par les pairs, notamment par le biais des revues scientifiques qui en représentent un des supports

majeurs. Elles participent en effet au partage des savoirs et donc à l'avancée de l'état de l'art tout en offrant un espace d'approche contradictoire des savoirs énoncés.

RECHERCHE FONDAMENTALE ET RECHERCHE PILOTÉE

Pour que la liberté de recherche puisse s'exercer, il est indispensable que les UR disposent de crédits récurrents bénéficiant à tous les chercheurs, qui sont alors libres de leurs choix scientifiques. Or, depuis au moins vingt ans, ce modèle vertueux est battu en brèche par la volonté de pilotage de la recherche à travers le lancement d'appels à projets (APP) financés par le siphonnage des crédits des UR. L'origine de ce changement d'approche aux effets désastreux est à rechercher dans la création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en 2005. Dans le même esprit, l'Alliance thématique nationale des sciences humaines et sociales (Athéna) fixait l'accompagnement de la programmation de l'ANR ainsi que la structuration et le renforcement de la relation au monde socio-économique parmi les six objectifs prioritaires affichés. S'y ajoutent, pour conforter la tendance, les PIA successifs qui se développent jusqu'à aujourd'hui et auxquels il faut adjoindre le plan France 2030.

Les SHS, nous dit-on, n'y sont pas oubliées. Depuis quelques années, un nouveau modèle plus global s'est en effet construit, associant d'emblée les SHS, alors qu'elles se limitaient à des pièces rapportées dans les projets pluridisciplinaires passés. L'objectif est néanmoins utilitaire et consiste à associer certaines disciplines comme la géographie, l'économie, la sociologie ou la psychologie, afin de penser la transformation de la société et de l'économie. En introduisant les SHS dans les projets interdisciplinaires, l'idée est d'intégrer les besoins sociétaux, l'acceptabilité de la nouveauté, la viabilité du modèle économique dans la dynamique d'innovation.

En même temps, considérant, tout de même, que les SHS peuvent être spécifique-

La liberté de recherche doit être garantie, ce qui suppose une absence totale de toute forme de programmation.

ment créatrices d'innovations, un AAP particulier a été lancé en mai 2024 : l'appel à manifestation d'intérêt « Programmes de recherche en sciences humaines et sociales ». Pourtant, là encore, la recherche fondamentale est sommée de « s'inscrire dans une des thématiques scientifiques prioritaires de recherche » pour « mieux répondre aux grands défis sociétaux », réduisant ainsi considérablement les champs scientifiques de la recherche en SHS.

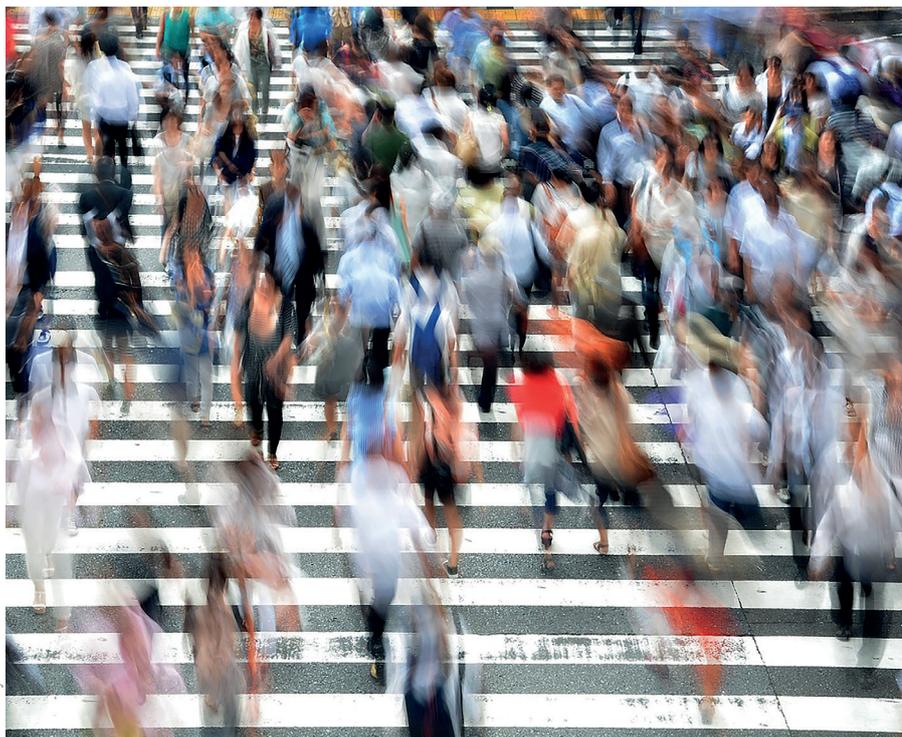
Au bout du compte, les acteurs politiques nationaux, à la remorque des programmes européens, s'enfoncent dans l'ornière de ce que Pierre Joliot appelle la « recherche fondamentale "orientée" ». Le professeur au Collège de France la « considère comme la plus inefficace » car « la programmation [représente] un reflet du passé », alors que « les percées les plus spectaculaires [...] proviennent le plus souvent de découvertes dont personne ne pouvait supposer les possibilités d'application ».

LE CHERCHEUR EN SHS FACE À L'ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Fortement pilotée et asséchée financièrement, la recherche fondamentale en SHS est ensuite rendue plus complexe à conduire du fait de l'évolution des cadres réglementaire et juridique. En effet, le chercheur en sciences sociales est confronté à un formalisme croissant où se concilient parfois difficilement pratique concrète de la recherche en SHS, obligations juridiques et normes éthiques.

Certes l'historien est bridé depuis toujours dans l'accès aux archives, dont le cadre légal de consultation et de diffusion entrave le chercheur dans ses investigations pour les périodes les plus récentes. Le droit au respect de la vie privée, celui des secrets d'État, ou de la protection des données concernant les industries stratégiques – tout particulièrement le domaine nucléaire – sont autant de limites imposées.

Les années passant, la liberté scientifique ne s'améliore pas de ce point de vue. Elle régresse même du fait d'un encadrement réglementaire et juridique s'élargissant et devenant de plus en plus tatillon. La question des droits d'auteur et, d'une manière plus générale, celle de la propriété intellectuelle, de plus en plus



© Pixabay

convoquée, deviennent un sujet d'inquiétude majeur dans l'accès aux sources secondaires, voire primaires.

Le droit à l'enquête scientifique est lui aussi rendu plus compliqué avec la mise en place des plans de gestion des données, le Règlement général de protection des données (RGPD) et les diverses obligations relatives à l'utilisation des données de recherche. Ainsi, la liberté académique s'exerce de plus en plus difficilement, tout particulièrement la liberté d'expression qui se restreint du fait d'interprétations de plus en plus restrictives du droit ou d'un régime d'autorisations inflationniste et complexe. Certes, il existe un cadre spécifique pour les activités de recherche scientifique et d'expression universitaire « qui offre un degré de flexibilité », selon le contrôleur européen à la protection des données. Mais le flou reste trop important quant au régime applicable aux traitements des données à des fins de recherche scientifique. Aussi, le géographe, le sociologue, le psychologue et l'historien – travaillant sur les périodes récentes ou le temps présent – réfléchissent-ils à deux fois avant de se lancer dans certains types d'enquêtes par crainte de litiges. ■

Le chercheur en sciences sociales est confronté à un formalisme croissant.

BIBLIOGRAPHIE

Bruno Chaudret, « Où en est la recherche française ? », *La Pensée*, n° 376, 2013/4, p. 57-68.

Pierre Joliot, « Recherche fondamentale et recherche appliquée », conférence prononcée le jeudi 14 octobre 2010 au Collège de France.

Sylvain Laurens et Frédéric Neyrat (éd.), *Enquêter, de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Éditions du Croquant, 2010.

Julien Rossi, « La recherche en SHS au croisement de multiples contraintes. Rapport sur le cadre juridique applicable à l'usage de données issues de réseaux socio-numériques à des fins de recherche scientifique », janvier 2023 : <https://hal.science/hal-04113200/document>.

Évolutions de la recherche en mathématiques

S'accompagnant d'une systématisation des appels à projets, les politiques des gouvernements successifs en matière de recherche, depuis la loi LRU, ont modifié de manière importante les contours du métier, en imposant notamment une temporalité qui vient entraver la possibilité de recherches sur le temps long.

Par **OLIVIER GARET**, membre du Cneser, conseil d'administration de l'université de Lorraine,
CAROLINE GRUSON, collègue du Hcéres, conseil scientifique de l'université de Lorraine

Dans le monde pré-LRU, contrairement aux laboratoires en sciences expérimentales, les équipes de recherche en mathématiques n'avaient pas de gros besoins financiers : les dépenses principales étaient liées aux missions pour participer à des conférences, aux achats d'abonnements et de livres dans les bibliothèques et au matériel informatique.

La systématisation des appels à projets et la pression mise pour y participer ont changé les contours du métier en imposant une temporalité qui vient entraver la possibilité de recherches sur le temps long.

UN DÉLITEMENT DU COLLECTIF

Une proportion importante des bourses de thèse provient maintenant de projets financés, échappant ainsi à l'évaluation collégiale par des commissions (en partie ou en totalité) élues. Il y a ainsi un déplacement de la responsabilité du recrutement depuis la collectivité vers les individus (les porteurs de projet), et une perte de contrôle de sa politique scientifique par le laboratoire.

La fin des commissions de spécialistes participe de la même logique. La disparition de ces lieux d'antagonismes a indéniablement pacifié la vie des laboratoires, mais elle a obéré les possibilités d'inscrire des politiques dans le temps long, par exemple des politiques de recrutement dans la diversité, qui seraient pourtant si nécessaires en mathématiques.

Les opportunités de diminuer les services d'enseignement des enseignants-chercheurs se sont multipliées : outre le fait que cela rompt une coutume ancienne d'égalité statutaire entre les universitaires, cela a également de nombreuses conséquences sur les capacités de fonctionnement de l'université comme établissement d'enseignement. Mine de rien, c'est un pas vers la modulation des services, pourtant largement rejetée pendant la mobilisation de 2009.

UNE RECHERCHE SOUS INFLUENCE

Alors que la recherche en mathématiques s'inscrit naturellement dans le temps, les projets ont une durée prédéterminée. Ainsi, la liberté

de recherche est potentiellement entravée. Bien malin qui peut dire si une piste audacieuse pour démontrer un résultat débouchera dans un temps court. Le jeu des appels consiste donc à proposer un plan de travail dont on sait plus ou moins à l'avance qu'il sera réalisable dans la temporalité du projet.

Dans l'espoir d'un retour sur investissement rapide, les appels à projets valorisent l'interdisciplinarité, dans des proportions déraisonnables.

C'est vrai dans les appels nationaux, même s'il y a des « projets blancs », c'est encore plus vrai dans les projets régionaux.

Même lorsque les mathématiciens et les mathématiciennes ne déposent pas directement un dossier pluridisciplinaire, ils et elles peuvent être incité-es à contribuer à un projet national pour lequel leur établissement aura été lauréat.

La sujétion de la recherche aux appels à projets, et particulièrement aux appels à projets multidisciplinaires, modifie la nature des études doctorales : la formation du futur chercheur ou de la future chercheuse, ses intérêts en vue de son insertion professionnelle peuvent passer derrière les finalités du projet. Le risque de l'exploitation du doctorant, de la doctorante, par l'institution, limité jusque-là en mathématiques, devient une réalité.

Enfin, bien sûr, pour séduire les agences de moyens, il est toujours possible de parer mensongèrement la recherche fondamentale de pseudo-applications dans l'industrie et le monde du travail : pour celles et ceux qui s'y adonnent, c'est une humiliation et une perte de sens du métier.

UNE AGITATION VAINUE

Qui dit appel à projets dit commission pour classer les projets déposés : cela implique une multiplication des tâches d'expertise, réalisées par des groupes de gens appointés par les agences de moyens. Ces groupes ne sont pas responsables devant la communauté scientifique, car ils ne sont pas élus par elle et parce que la plupart des gens y travaillent en promettant qu'ils ne divulgueront pas leur appartenance au comité.

Dans ce cadre, les règles de déport sont si drastiques qu'on rapporte rarement sur un dossier sur lequel on est très compétent scientifiquement.

La sujétion de la recherche aux appels à projets modifie la nature des études doctorales.

Un chercheur actif passe donc une partie non négligeable de son temps à rédiger des dossiers où il explique ce qu'il ferait s'il avait le temps (temps qu'il n'a pas parce qu'il est en train de rédiger le dossier et qu'il n'aura pas non plus par la suite parce qu'il sera occupé à expertiser des dossiers pour un autre appel à projets). Pour avoir un dossier compétitif dans ce cadre, il faut avoir une liste de publications conséquente : au lieu de rédiger un article quand on en a fini avec un problème, on écrit dès qu'on fait un progrès. Ainsi, on reçoit de plus en plus d'articles sur lesquels on doit écrire des rapports...

Le budget demandé contient bien souvent l'organisation de conférences, nationales ou internationales. Cela a démultiplié les colloques dans chaque domaine, parfois au détriment de congrès récurrents moins spécialisés (et moins fréquents) où chacun pouvait se tenir informé des développements en recherche proches de sa discipline.

LA DIVERSITÉ EN BERNE

La montée en puissance du financement par projet a provoqué l'explosion du nombre de postdocs. Dans le contexte des politiques d'austérité budgétaire, cela s'est fait au détriment de l'emploi permanent. À de rares exceptions près, un jeune docteur doit accepter de mener une vie précaire pendant parfois plusieurs années en enchaînant les postdocs, sans garantie d'obtenir un poste à terme. Alors que les mathématiques étaient une discipline qui recrutait des gens jeunes, l'âge moyen au recrutement a augmenté, avec des conséquences néfastes sur le recrutement des femmes.

Selon l'association Femmes et mathématiques, si l'évolution actuelle se poursuit, il n'y aura plus de femmes professeures ou maîtresses de conférences en mathématiques fondamentales en 2060.

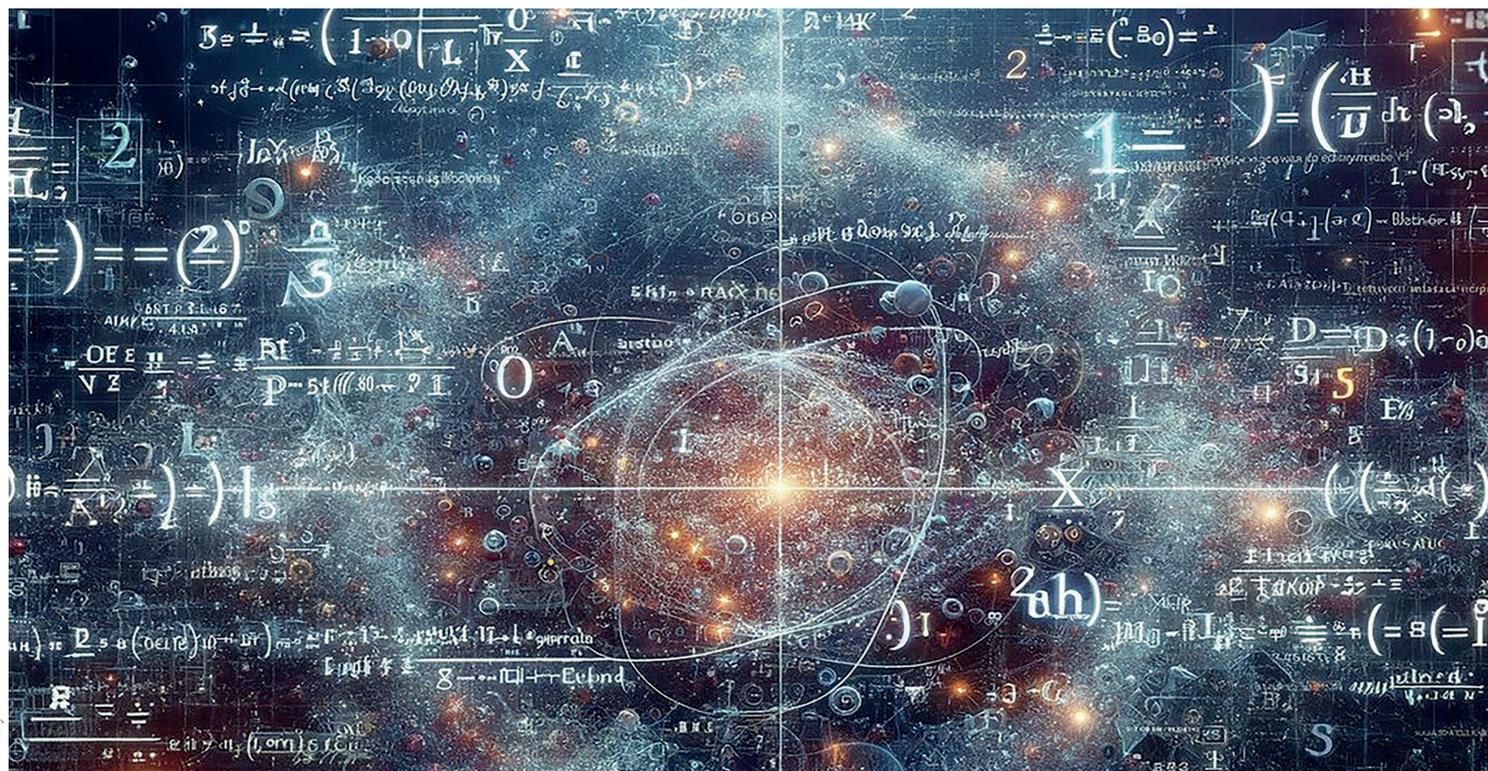
Au-delà d'être une réalité déplaisante, les appels à projets altèrent les représentations du métier d'enseignant-chercheur, modifiant les attentes des comités de sélection, au recrutement des maîtres des conférences comme au recrutement des professeurs, diminuant les chances de celles et ceux qui ont peu d'appétence ou de talent pour la recherche d'argent.

PRÉCARISATION DES JEUNES CHERCHEURS

Depuis la LRU, le nombre de postes d'enseignant-chercheur titulaire en mathématiques a chuté dans de grosses proportions. Si l'on peut suggérer à un jeune de passer un ou deux ans en postdoc pour ouvrir ses horizons scientifiques, il y a une forme de maltraitance quand cela devient la norme d'y passer entre quatre et dix ans. Il ne doit pas être nécessaire de sacrifier des années de sa vie personnelle pour avoir sa place dans la recherche ! Travailler dans de bonnes conditions est essentiel pour faire une recherche de qualité.

Dans l'ensemble, nos conditions de travail se sont considérablement dégradées : augmentation des tâches administratives et des activités d'expertise (parfois jusqu'à l'absurde), limitation de la liberté de recherche, relégation ou exclusion de celles et ceux qui entendent avoir une vie dont le travail ne soit pas le seul horizon, en particulier en ce qui concerne les jeunes. ■

Il ne doit pas être nécessaire de sacrifier des années de sa vie personnelle pour avoir sa place dans la recherche !



La recherche fondamentale dans le champ des arts, lettres, langues : de l'utilité de l'« inutile »

Parent pauvre des sciences humaines et sociales, le champ des arts, lettres, langues souffre d'un manque de reconnaissance de l'utilité des recherches, essentiellement fondamentales, menées dans les différentes disciplines qui le composent.

Par **CÉCILE TROJANI**,
membre de la commission administrative

« À quoi cela sert-il ? Cela sert à être beau. N'est-ce pas assez ? [...] En général, dès qu'une chose devient utile, elle cesse d'être belle. »

Cette réflexion de Théophile Gautier nous invite à porter notre regard sur le parent pauvre d'une partie des sciences humaines et sociales, le champ des arts, lettres, langues (ALL). Englobées dans l'appellation SHS, les disciplines qui composent ce champ sont considérées comme peu utiles. C'est peut-être que l'on tend à oublier le « H » de SHS ou que l'on confond, d'une part, les différentes réalités que recouvrent les SHS et, d'autre part, tout ce que l'on désignait jadis comme les humanités, l'emploi contemporain de ce mot dérivant du terme anglo-saxon *humanities*, lequel n'est pas synonyme de sa traduction française. N'entrons pas dans ce débat et posons simplement que les difficultés éprouvées par la recherche en ALL sont liées au fait qu'une priorité est octroyée dans la recherche à ce qui est « utile » et conditionne de ce fait sa reconnaissance et son financement.

ALL ET INTERDISCIPLINARITÉ

Dans le champ des arts et des lettres, champ auquel on adjoint les langues – un domaine composite s'il en est puisqu'il associe études sur la langue, la littérature, la civilisation mais aussi les arts –, l'injonction à l'utilité vient questionner la quasi-totalité des recherches menées – essentiellement fondamentales – tant l'application est intrinsèquement éloignée des fondements des disciplines ALL. Rentabilité, utilité, innovation¹... autant de termes que les ALL ont du mal à s'approprier. Les financements récurrents – seuls capables de garantir une recherche sereine menée sur un temps long comme l'exigent des disciplines qui peinent à s'épanouir dans la durée de contrats quinquennaux – ne permettant pas de répondre aux besoins dans ce domaine, les chercheurs s'évertuent à imaginer des niches interdisciplinaires dans lesquelles glisser leurs

programmes. Il s'agit là d'apporter la preuve d'une utilité sociale du champ ALL quand il rencontre le monde réel. Outre le temps de veille pour recenser les appels à projets, le temps passé à y répondre (en dépit de critères éloignés des objets d'étude, le modèle étant pensé pour les sciences dures et dans une moindre mesure pour une partie des SHS), c'est surtout un sentiment d'exclusion dont la plupart des collègues de ces disciplines se font l'écho lorsque les résultats tombent. Car force est de constater que bien peu nombreux sont les projets lauréats issus du domaine ALL dans l'attribution de financements ANR, par exemple. Il en va de même pour les plans d'investissements d'avenir (PIA) successifs, sachant que ce n'est probablement pas le récent appel à manifestation d'intérêt « Programmes de recherche en sciences humaines et sociales » lancé au printemps 2024 qui inversera la tendance. Les disciplines ALL s'ingénient certes à s'inscrire dans une interdisciplinarité, mais ce n'est pas une démarche aisée tant le degré exigé est fort. Leur motivation repose sur l'espoir de capter des crédits nécessaires pour relayer des financements amorcés sur le budget récurrent des équipes ou encore de bénéficier de l'attribution de contrats doctoraux ou postdoctoraux destinés à soutenir les chercheurs de demain. Tout cela, hélas, au prix d'une totale liberté de recherche. Et c'est bien là où le bât blesse.

LE CAS DES LANGUES AU SEIN DU CHAMP ALL

Le fait même de s'interroger sur ce qu'est une recherche en langues est un symptôme de la difficulté à définir la spécificité des langues au sein des ALL. Une récente enquête visant à établir une cartographie des recherches de doctorat impliquant les langues fait d'ailleurs émerger divers problèmes. Les chercheurs du domaine des langues vivantes (sections CNU 11 à 15 et section 73) se présentent à la fois comme relevant des SHS (civilisations et cultures) et des ALL (arts et littérature), et c'est essentiellement à travers les aires géographique et linguistique sur lesquelles ils tra-

Englobées dans l'appellation SHS, les disciplines qui composent ce champ sont considérées comme peu utiles.

1. Michel Blay, *L'Existence au risque de l'innovation*, CNRS Éditions, 2014.



vailent qu'ils s'identifient et placent leurs terrains de recherche. L'époque étudiée complète aussi les contours de cette identité difficile à saisir, pour eux comme pour les autres acteurs universitaires, et pire encore pour la société en général. Ainsi, parmi les acteurs extérieurs au domaine des langues, l'existence d'une quelconque recherche est difficile à cerner, hormis sans doute celle portant sur l'enseignement et la didactique des langues. Or, la majorité des chercheurs du domaine langues réfutent l'étiquette « chercheur en langue », et, y compris sur le volet formation, nombreux sont ceux qui ne se définissent pas comme des enseignants de langue, attribuant cette dénomination aux professeurs en poste dans les collèges et lycées. Si les chercheurs déclarent unanimement que la parfaite maîtrise de la langue (étrangère) est indispensable pour conduire leurs travaux, c'est le statut accordé à cette maîtrise qui peut faire débat : pour une majorité, la langue est un outil pour accéder à des informations structurantes pour leurs recherches, pour appréhender des objets d'études, là où, pour d'autres, l'apprentissage ou la formation de la langue seconde ou étrangère est en soi objet d'étude. C'est alors qu'émerge la crainte de la disparition progressive des cursus LLCE (langues,

littératures et civilisations étrangères) au profit des enseignements de type Lansad (langue pour spécialistes d'autres disciplines) pour ce qui est du volet formation, avec, comme répercussion dans la recherche, une dynamique en faveur de types de recherche circonscrits à ce que l'on appelle la langue de spécialité². Il existe donc bel et bien un désarroi des chercheurs relevant du domaine des langues, lié à l'ambiguïté de la perception que les chercheurs d'autres domaines ont d'eux, à la reconnaissance de leurs recherches et à la défense de territoires de recherche très pluriels. Les tentatives de définition abondent mais elles s'expriment souvent par défaut : les chercheurs du domaine des langues ne sont pas historiens, pas plus que philosophes ou sociologues, ils ne relèvent pas non plus de la section 10 du CNU (littératures comparées), etc. Ils sont anglicistes, germanistes, hispanistes, italianistes, lusistes, russisants, etc. Cette identité difficile à cerner parce que plurielle devrait être une force et non une faiblesse, puisqu'elle autorise des terrains et des encadrements de recherche au carrefour de différentes disciplines. Pourtant, les travaux conduits sur des espaces géographiques pour lesquels le critère linguistique prime se retrouvent en partie invisibilisés. ■

Il s'agit d'apporter la preuve d'une utilité sociale du champ des arts, lettres et langues quand il rencontre le monde réel.

2. « Expression générique pour désigner les langues utilisées dans des situations de communication [...] qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier », Robert Galisson et Daniel Coste, *Dictionnaire de didactique des langues*, Hachette, 1976.

Pilotage et normalisation de la recherche en sciences physiques

À l'heure où la recherche est de plus en plus pilotée par des agences dont l'objectif est de coller au plus près des exigences de l'économie et du marché, ces organismes permettent-ils aux chercheurs de mener à bien leurs travaux sur le temps long, dans le respect de leur créativité et de leur liberté ?

Par **BERTRAND BERCHE**, physicien, Laboratoire de physique et chimie théoriques, université de Lorraine-CNRS

Lorsqu'on parle d'agence de moyens pour le financement de la recherche, il existe parmi les physiciennes et les physiciens une anecdote qu'on raconte fréquemment. Cette anecdote concerne le physicien hongrois Leó Szilárd, qui a fui le nazisme pour le Royaume-Uni puis les États-Unis. Szilárd a été l'un des premiers, avec son collègue Enrico Fermi – qui, lui, a fui l'Italie fasciste –, à envisager la possibilité de réactions nucléaires en chaîne. Szilárd était un collaborateur et ami d'Albert Einstein, qu'il a convaincu d'écrire à Roosevelt la fameuse lettre qui a conduit à la création du projet Manhattan. Après les bombes d'Hiroshima et de Nagasaki, Szilárd a milité activement pour le désarmement et s'est interrogé avec un regard critique sur les progrès de la science. En 1961, il écrit un recueil, *La Voix des dauphins*, dans lequel figure une nouvelle où il envisage le cas d'un riche mécène inquiet des progrès trop rapides de la science et qui souhaiterait investir, afin de ralentir les activités scientifiques¹. Son interlocuteur (Szilárd lui-même probablement) lui propose alors de créer une fondation de financement de la recherche. Cette fondation devrait être formée de comités composés des meilleurs scientifiques, présidés par de non moins éminents scientifiques, qui sélectionneraient les projets les plus convaincants parmi ceux déposés par leurs collègues afin de les doter abondamment. Pendant que cette agence occuperait les « meilleurs » (on peut évidemment discuter ce concept pour ce qui concerne les agences que nous connaissons) à évaluer et les autres à écrire et déposer des projets, la recherche s'en trouverait considérablement ralentie et appauvrie.

EN DEHORS DES SENTIERS BATTUS

Mais les résultats marquants de la recherche sont souvent le fruit du hasard, ou du travail solitaire et besogneux d'une personne isolée qui explore en dehors des sentiers battus.

Les découvertes issues du hasard sont nombreuses et pour n'en mentionner qu'une dans le domaine de la physique, je choisirais par

exemple celle de Penzias et Wilson en 1964, avec leur découverte sur un radiotélescope d'un bruit parasite, qu'ils qualifient d'abord d'« excès de température d'antenne » qui a démontré l'existence du fond diffus de rayonnement cosmique, considéré de nos jours comme une évidence incontestable du fameux Big Bang². Le cas du travail solitaire est remarquablement illustré par la théorie de la relativité générale d'Einstein, achevée en 1915 après dix années d'efforts. Aujourd'hui encore, cette théorie est considérée comme une création magistrale et elle a profondément modifié notre perception de notions aussi « élémentaires » que celles d'espace, de temps et même de loi physique.

CONSÉQUENCES INATTENDUES

Je doute qu'il faille mesurer l'importance des travaux scientifiques à leurs conséquences technologiques. Le fond de rayonnement cosmique me semble être une découverte

Les résultats marquants de la recherche sont souvent le fruit du hasard, ou du travail solitaire et besogneux d'une personne isolée.

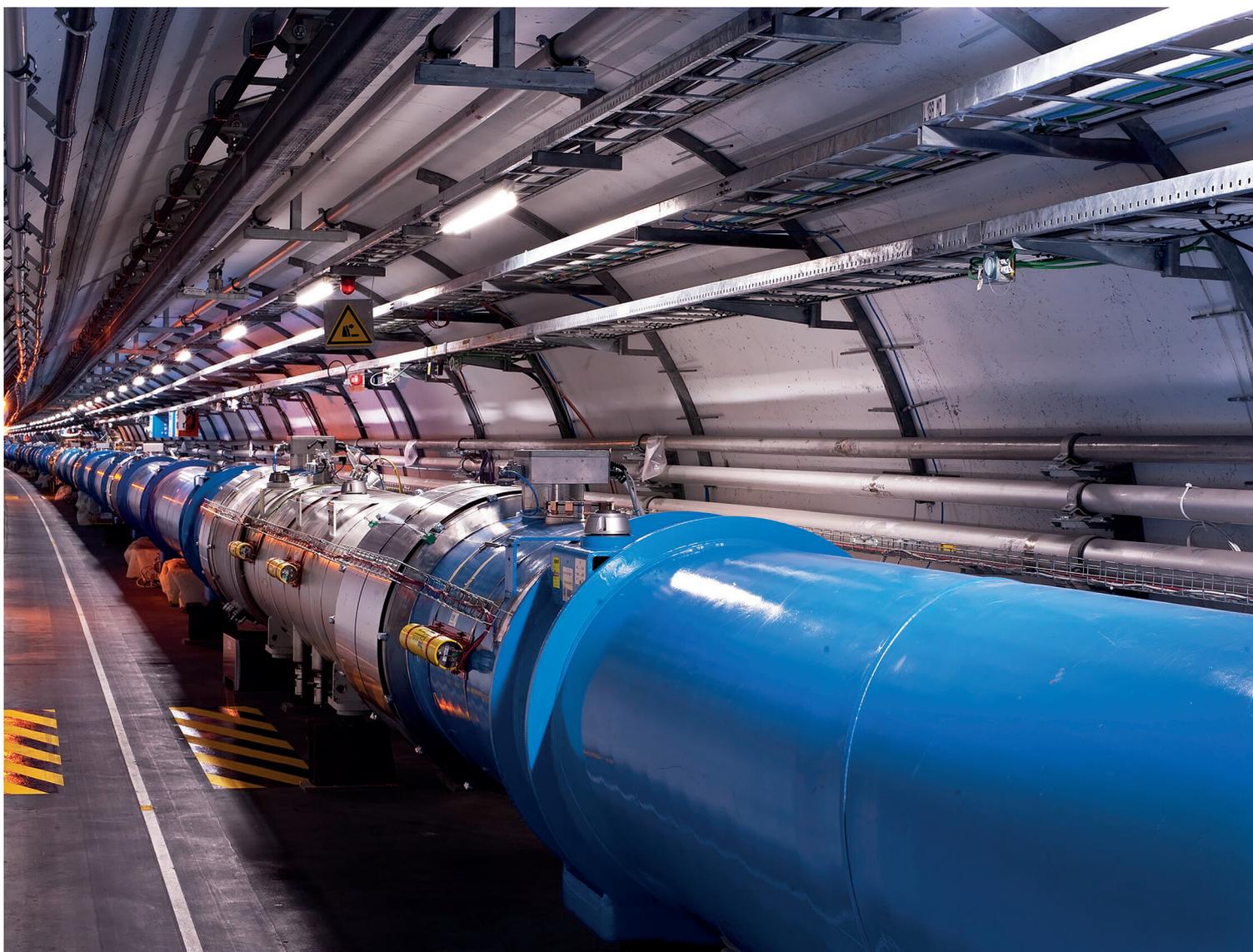
DÉRIVES DE LA RECHERCHE

Quand Leó Szilárd anticipait avec beaucoup de justesse les dérives que nous connaissons aujourd'hui :

« Ensuite, les travailleurs scientifiques impécunieux s'appliqueraient à résoudre des problèmes fructueux qui leur permettraient presque certainement d'arriver à des résultats publiables. Il est possible que la production scientifique s'accroisse énormément pendant quelques années. Mais en ne recherchant que l'évident, la science serait bientôt tarie. [...] Certains sujets seraient considérés comme intéressants, d'autres non. Il y aurait des modes. Ceux qui suivraient la mode recevraient des subventions, les autres non. Et ils apprendraient tous bien vite à suivre la mode. »

1. Cf. par exemple : hal.science/hal-03103192/document.

2. www.nobelprize.org/uploads/2018/06/wilson-lecture-1.pdf.



© Maximilien Brice (CERN)/Wikimedia Commons

essentielle qui apporte énormément à notre compréhension de l'univers, mais les « retombées » (entendons financières) de cette découverte sont loin d'être évidentes, et je pense que personne, même dans le grand public, ne minimiserait pour cette raison l'importance de la découverte. Mais jouons le jeu, car il existe parfois des conséquences inattendues. La théorie de la gravité d'Einstein a longtemps eu pour succès des curiosités de physiciennes et physiciens, comme l'explication d'une anomalie du mouvement de la planète Mercure de 0,01 degré chaque siècle, mais après la mise au point des horloges atomiques de plus en plus précises, la relativité générale est aussi devenue le cadre théorique qui a permis le développement des GPS³. Le prix Nobel de physique 2024⁴ est une autre illustration remarquable. Il y a quarante ans, John Hopfield a introduit un modèle élémentaire de réseau de neurones. Dans ce modèle, les « neurones » sont des variables à deux valeurs, 1 et 0 (actif ou inactif), chaque neurone est lié à tous les autres par des interactions d'amplitude aléatoire. Il s'agit d'une extension très simple du célèbre modèle

d'Ising, introduit en 1920 pour décrire (assez mal) le ferromagnétisme, et malgré cette simplicité, ce modèle a la capacité de « stocker de l'information » dans la mesure où la configuration d'équilibre des neurones, ou la configuration stationnaire si le système évolue au cours du temps, est caractéristique du jeu des interactions aléatoires. Aujourd'hui, Hopfield est l'un des deux récipiendaires du Nobel de physique pour ses travaux sur l'apprentissage automatique et l'IA.

ONTOLOGIE D'UNE THÉORIE

Les conditions d'une recherche inventive, imaginative, sont probablement intimement liées à la liberté des chercheuses et des chercheurs. La relativité générale dont il est question plus haut a demandé une dizaine d'années de travail acharné à Einstein, avec des tentatives avortées, des voies sans issue qu'il a dû explorer, des erreurs même, pour que cette théorie puisse enfin se déployer pleinement en 1915.

Certes, le projet Manhattan mentionné plus haut est l'un des exemples d'une recherche programmée, comme par exemple

Je doute qu'il faille mesurer l'importance des travaux scientifiques à leurs conséquences technologiques.

3. « Comment la théorie de la relativité d'Einstein a changé nos vies », Gary Dagorn, Le Monde du 26 novembre 2015 : www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/11/27/comment-la-theorie-de-la-relativite-d-einstein-a-change-nos-vies_4819236_4355770.html.
4. www.nobelprize.org/prizes/physics/2024/press-release/.

Les conditions d'une recherche inventive, imaginative, sont probablement intimement liées à la liberté des chercheuses et des chercheurs.

peuvent l'être les très grands projets tels que le CERN, qui a permis la découverte du boson de Higgs en 2012, ou les détecteurs LIGO et Virgo, qui ont mis en évidence l'existence des ondes gravitationnelles en 2015, découverte exceptionnelle s'il en est, mais il est question ici de projets de très grande ampleur qui demandent la mise en commun de moyens considérables au niveau international. Et ces collaborations laissent des espaces à l'exploration d'idées libre de contraintes. Les travaux de John Bell, au CERN, en sont un exemple emblématique⁵. En 1964, il établissait des inégalités célèbres permettant de trancher entre deux interprétations de la mécanique quantique. On touche là à l'ontologie d'une théorie, bien loin des aspects utilitaires ! Ce résultat a d'ailleurs ouvert la voie à des travaux expérimentaux remarquables, notamment autour d'Alain Aspect, l'un des Prix Nobel français dans le domaine de l'optique quantique⁶.

Il me semble légitime de s'interroger, pour tous ces exemples et pour bien d'autres, si une agence telle que l'ANR, qui finance très peu de projets en proportion de ceux déposés, aurait eu la sagesse de permettre le développement de ces travaux à leurs origines. ■

5. physicsworld.com/a/john-bell-profound-discovery-science/.

6. www.nobelprize.org/prizes/physics/2022/aspect/facts/.



© Mahdi Abdurrazak / Flickr

MODES DE FINANCEMENT

Le physicien Serge Haroche, quelques années après son prix Nobel de physique, répondait ainsi, il y a près de dix ans, à la question des modes de financement de la recherche en France* :

« Ces financements sont actuellement insuffisants. Il faut créer de nouveaux postes de chercheurs et augmenter les salaires beaucoup trop bas des débuts de carrière. L'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours est indispensable pour compenser la baisse des dernières années et pour éviter que se crée un gap dans certaines disciplines entre les générations de chercheurs. Il faudrait aussi un équilibre plus satisfaisant entre les crédits récurrents, nécessaires au fonctionnement au jour le jour de laboratoires travaillant sur des projets de recherche fondamentale à long terme, et l'argent distribué sur des contrats (essentiellement ceux de l'ANR) qui exigent que les chercheurs s'engagent à obtenir des résultats rapides, dans des domaines souvent appliqués. Aujourd'hui, la recherche n'est pratiquement plus financée que par cette seconde méthode. Et la façon dont ces contrats sont accordés est économiquement aberrante, en raison de la faiblesse de l'enveloppe globale de l'ANR. L'État, en titularisant des jeunes chercheurs, s'engage à les rémunérer pendant une longue carrière, ce qui correspond à une somme d'argent conséquente. Mais, lorsque ces mêmes chercheurs font des demandes à l'ANR, le taux de succès est actuellement de l'ordre de 8 %. De deux choses l'une : ou ces chercheurs sont mauvais et il ne fallait pas les engager, ou ils sont bons (et je sais que dans leur immense majorité ils le sont) et l'État paye des salaires à des personnes auxquelles il ne donne pas les moyens de travailler. »

* www.refletsdelaphysique.fr/articles/refdp/pdf/2016/01/refdp201647-48p8.pdf.

Les chaires de professeur junior : premier bilan

Les chaires de professeur junior créées par la loi de programmation de la recherche n'ont pas rencontré le succès escompté par le ministère tout en étant profondément inégalitaires.

Par le secteur SITUATION DES PERSONNELS

La chaire de professeur junior (CPJ) est une nouvelle voie de recrutement des professeurs des universités (PU) qui a été créée par la loi de programmation de la recherche (LPR), où la personne est recrutée sur un contrat d'une durée de trois à six ans, avec une titularisation possible à la fin de cette période. Ce dispositif qui contourne totalement le statut de la fonction publique et le principe du concours a été vivement combattu par le SNESUP-FSU. Il peut représenter jusqu'à 15 % des postes de PU ouverts au cours d'une même année. De plus, la CPJ bénéficie d'un financement minimal de 200 000 euros par l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour son activité de recherche, alors que les PU recrutés par concours ne bénéficient d'aucun financement pour lancer leurs activités de recherche.

CONTRATS SUR QUATRE OU CINQ ANS

Lors des trois premières campagnes, en 2021, 2022 et 2023, 282 CPJ ont été ouvertes dont 82 % ont été pourvues, soit 52 CPJ non pourvues, et ce malgré les 19 CPJ non pourvues en 2021-2022 reportées en 2023. Les contrats ont été pour la plupart conclus pour quatre ou cinq ans avec une rémunération mensuelle nette d'environ 3 000 euros, très proche du montant minimal réglementaire. La moyenne d'âge des personnes recrutées était de 37 ans en 2021-2022, très proche de celle des maîtres

de conférences (35 ans), qui émargent à une rémunération bien moindre de 2 452 euros net.

La très grande majorité de ces CPJ – 68 % – l'ont été en sciences et techniques (ST) en défaveur des grandes disciplines droit-éco-gestion (DEG) et lettres-sciences humaines (LSH), alors que le nombre de PU recrutés sur concours en 2022 est quasi identique en LSH et en ST. Les ST ayant déjà une proportion de PU plus élevée que les LSH – 35 % contre 31,5 % –, les CPJ vont ainsi creuser les écarts entre les disciplines, alors que le ministère annonce pour objectif d'atteindre pour toutes les disciplines 40 % de PU (cf. infographie).

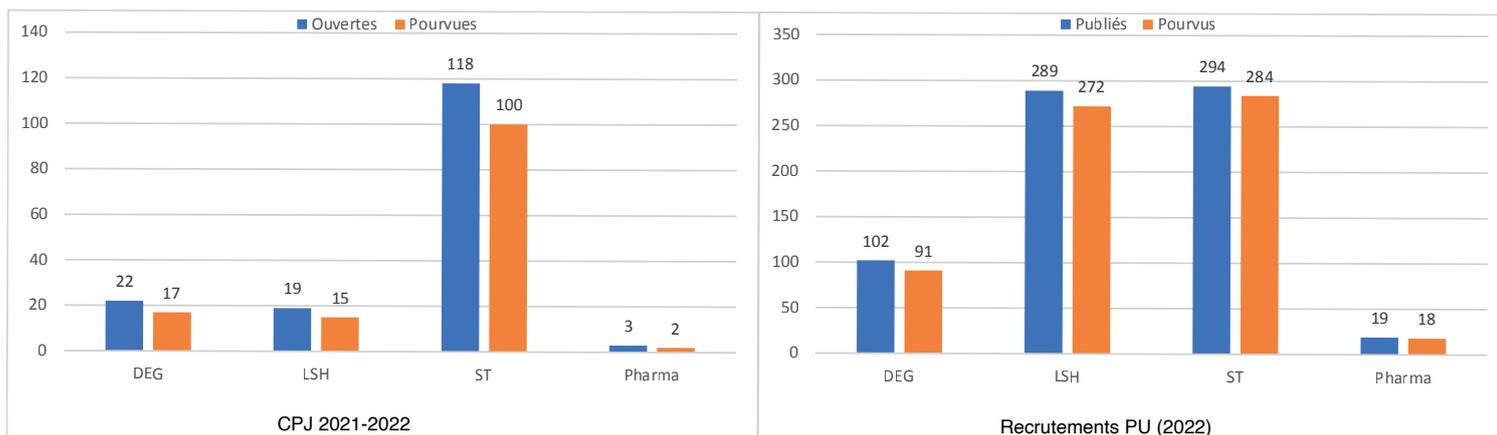
INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES

En plus de cette inégalité au niveau des disciplines de recrutement, les CPJ vont également creuser les inégalités entre les femmes et les hommes. En effet, les femmes ne représentent que 25 % des CPJ recrutées en 2021-2022, très loin des 42 % de femmes parmi les PU recrutés lors de la campagne d'emploi 2022.

La campagne d'emploi 2024 a été l'occasion de la quatrième vague de CPJ. Pour la quatrième année consécutive, l'attractivité de ces postes reste faible avec moins de cinq candidats par poste. En juillet 2024, seuls 43 des 152 postes publiés étaient pourvus lors du bilan du ministère. Le SNESUP-FSU continue à demander qu'un terme soit mis à ce dispositif et que les financements prévus par la LPR pour les CPJ soient utilisés pour ouvrir des postes de PU titulaires dont les établissements ont cruellement besoin. ■

Ce dispositif qui contourne le statut de la fonction publique et le principe du concours a été vivement combattu par le SNESUP-FSU.

BILAN DU NOMBRE DE POSTES OUVERTS ET POURVUS POUR LES CPJ ET LES PU





Congés maladie pour les agents contractuels

Cette fiche pratique fait le point sur les droits à congés maladie pour les agents contractuels, différents de ceux pour les titulaires, qui ont été récemment modifiés par un décret, en juin 2024.

Par **RAYMOND GRÜBER**,
coresponsable du secteur Situation des personnels

L'accord interministériel relatif à l'amélioration des garanties en prévoyance dans la fonction publique de l'État se met progressivement en place par une série de décrets publiés cet été. Notamment, le décret n° 2024-641 améliore les droits aux congés pour raison de santé pour les agents contractuels.

Comme les agents titulaires, les agents contractuels bénéficient des congés de maladie ordinaire (CMO), d'une durée maximale de douze mois, mais uniquement sous conditions d'ancienneté minimale. À partir du 1^{er} septembre 2024, les différents paliers précédemment en vigueur ont été remplacés par une condition d'ancienneté unique de quatre mois pour bénéficier du CMO. Pour le calcul de cette ancienneté, tous les services accomplis auprès des différentes fonctions publiques ou de l'établissement public ayant recruté l'agent, y compris ceux effectués avant une interruption de fonctions sous réserve que celle-ci n'excède pas quatre mois, sont pris en compte.

Durant le CMO, l'agent doit se soumettre aux visites médicales de contrôle demandées par l'établissement ou par la Sécurité sociale.

L'agent perçoit trois mois à plein traitement puis neuf mois à mi-traitement. Pour bénéficier du CMO, l'agent doit adresser à l'établissement et en même temps à la CPAM l'avis d'arrêt de travail établi par le professionnel de santé sous quarante-huit heures. Ce délai de quarante-huit heures doit également être respecté en cas de prolongation de l'arrêt de travail. Chaque arrêt de travail fait l'objet d'un jour de carence au cours duquel aucune rémunération n'est versée. Les agents contractuels n'ayant pas atteint la condition d'ancienneté de quatre mois sont placés en congé maladie non rémunéré pour une durée maximale d'un an.

RECLASSEMENT ET INAPTITUDE

Durant le CMO, l'agent doit se soumettre aux visites médicales de contrôle demandées par l'établissement ou par la Sécurité sociale. Des horaires de sortie peuvent être autorisés par le médecin et doivent être respectés par l'agent contractuel. À la fin du CMO, s'il est médicalement constaté par un médecin agréé que l'agent est définitivement inapte à occuper son emploi, il peut demander à être reclassé. Si le reclassement n'est pas possible, l'agent contractuel est licencié pour inaptitude.

En plus des CMO, les agents contractuels peuvent bénéficier d'un congé équivalent au congé de longue maladie des agents titulaires, appelé congé de grave maladie (CGM), d'une durée maximale de trois ans. Tout comme le CMO, sa prise en charge a été améliorée à partir du 1^{er} septembre 2024 et nécessite une ancienneté de quatre mois pour pouvoir en bénéficier. Durant la première année de CGM, l'agent contractuel perçoit 100 % du traitement et 33 % de ses primes et indemnités à caractère pérenne, puis les deuxième et troisième années, l'agent perçoit 60 % du traitement et des primes et indemnités à caractère pérenne.

SUBROGATION

Enfin, à partir du 1^{er} juillet 2025 doit être mis en place le principe de subrogation pour les agents contractuels, en cas de congés maladie, maternité ou d'accident de travail. L'établissement perçoit pour son compte les indemnités journalières versées par la Sécurité sociale, et c'est l'établissement qui verse le salaire à l'agent contractuel aux niveaux indiqués plus haut. ■



© Pixabay



Union européenne : de nouvelles réformes pour l'enseignement supérieur et la recherche

Diplôme européen, normes de qualité et attractivité des carrières, la Commission européenne présente un nouvel ensemble de réformes pour l'enseignement supérieur et la recherche en Europe.

Par **MICHEL MARIC**, responsable du secteur International

Dans le cadre de la constitution des universités européennes, les difficultés liées à la question de la délivrance d'un diplôme européen semblaient initialement avoir été oubliées. Ces difficultés renvoient, rien de moins, à la question de la légitimité académique de l'autorité qui délivre le diplôme et même à celle de son existence juridique au niveau européen¹.

Pour contourner ces difficultés, la Commission européenne a présenté au printemps dernier un ensemble de réformes pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) en Europe, comprenant deux propositions de recommandations du Conseil portant sur un « système européen d'assurance et de reconnaissance de la qualité dans l'enseignement supérieur », d'une part, et « relative à des carrières attrayantes et durables », d'autre part.

DIPLÔME EUROPÉEN

Sur la question centrale du diplôme européen², l'ambition reste inchangée : à la fois contribuer à la compétitivité en Europe et fournir un symbole d'identité commune. Mais la Commission européenne lui donne désormais une nouvelle définition : présenté comme « un nouveau type de diplôme » délivré dans le cadre de programmes transnationaux, le diplôme européen doit être « automatiquement reconnu dans l'UE » dès lors qu'il est « décerné conjointement et sur une base volontaire par un groupe d'universités », mais... sur la base de « critères convenus au niveau européen ».

La construction de cette « nouvelle qualification universellement reconnue » passe par un travail sur des critères communs dits « de qualité ». Au regard de la diversité des systèmes européens d'ESR, la Commission propose à la fois un label européen préparatoire – un simple label « diplôme européen » pour les formations répondant aux critères – et, là est la nouveauté, la création d'un nouveau type de diplôme qui pourrait être délivré soit conjointement par plusieurs universités de différents pays, soit par une entité juridique européenne établie par ces universités elles-mêmes. Viendront un « laboratoire européen » chargé d'élaborer des lignes directrices et des plans d'action avec des agences d'accréditation de la qualité, ainsi qu'un « forum annuel sur les diplômes européens », là encore avec des organisations-clés en matière d'assurance de la qualité parmi ses membres.

La Commission européenne oublie ici, semble-t-il, que l'université et la recherche reposent sur

le principe d'autonomie vis-à-vis des pouvoirs politique, économique et religieux et qu'en conséquence, la « qualité » ne peut reposer que sur des normes, des valeurs, des principes éthiques et des procédures auto-instituées par la communauté académique. Ainsi cette volonté de définir, comme le ferait une entreprise, des normes de qualité au sein de diverses instances dans lesquelles les universitaires seraient minoritaires voire absents a de quoi inquiéter. Notre rencontre à Bruxelles quelques semaines avant cette annonce, avec les acteurs chargés de la mise en œuvre de cette « démarche qualité », n'a fait qu'aggraver cette inquiétude tant les réponses à nos questions sont restées évasives. Alors qu'il s'agit ici de mettre en œuvre un système européen d'assurance-qualité à la fois interne et externe aux établissements pour faciliter les reconnaissances mutuelles et pour « garantir » la qualité des diplômes aux employeurs, la Commission insiste sur l'urgence de cette mise en œuvre, considérée comme un préalable³.

ATTRACTIVITÉ DES CARRIÈRES

La question de l'attractivité des carrières⁴ est ici conjointement posée uniquement au nom de la nécessité d'un « personnel dévoué et qualifié » pour délivrer des diplômes européens de qualité. Sur ce plan, la Commission recommande aux États de veiller à ce que les systèmes nationaux d'enseignement supérieur examinent les différentes missions remplies par les personnels en sus de la recherche et appelle à une reconnaissance accrue de l'enseignement. La question des conditions de travail, tout comme celle de la liberté académique, est ici uniquement posée sous l'angle des moyens dont se dotent les universités pour « attirer et retenir les talents ».

Au total, le projet de diplôme européen, qui n'est pas en soi une mauvaise ambition, s'organise uniquement sous l'angle des besoins du marché du travail, de l'employabilité immédiate des diplômés, avec une volonté générale d'engager davantage les universités dans les compétitions économiques. Le projet accroît ainsi encore la pression pour renforcer les liens entre les formations et les intérêts économiques. Il place les universités européennes au cœur d'une compétition économique internationale et nous éloigne de la nécessité de renforcer les coopérations internationales face aux défis contemporains, y compris face aux défis environnementaux et numériques qu'invoque la Commission pour justifier ce nouveau projet. ■

Le projet de diplôme européen, qui n'est pas en soi une mauvaise ambition, s'organise ici uniquement sous l'angle des besoins du marché du travail.

1. Michel Maric, « Universités européennes : obstacles et dangers », *Vie de la recherche scientifique (VRS)*, n° 432, janv.-mars 2023, p. 22-25.
2. Commission européenne, « Blueprint for a European degree. Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions », <https://data.europa.eu/doi/10.2766/496478>.
3. Commission européenne, « Proposition de recommandation du Conseil pour un système européen d'assurance et de reconnaissance de la qualité dans l'enseignement supérieur », 27 mars 2024 : op.europa.eu/s/zXon.
4. Conseil européen, « Proposition de recommandation du Conseil relative à des carrières attrayantes et durables dans l'enseignement supérieur », 27 mars 2024 : op.europa.eu/s/zXom.

Enquête Mon Master : premier bilan

Le secteur Formations supérieures a mené une enquête auprès des responsables de master au printemps 2024. Il s'agissait d'interroger les collègues sur les effets éventuels de la mise en place de cette plateforme. Si le nombre de réponses obtenues invite à la prudence sur les conclusions à tirer, il semble toutefois que la plateforme a pu avoir un impact sur les candidatures elles-mêmes, notamment sur la provenance géographique et la diversité des disciplines, mais aussi sur la charge de travail induite pour les collègues et le processus même d'admission.

Par **NICOLAS GREGORI**,

maître de conférences en psychologie, université de Lorraine

À la suite de la première campagne d'admission par le biais de la plateforme Mon Master en septembre 2023, le secteur Formations supérieures a souhaité interroger les collègues sur les effets de ce nouvel outil d'admission, qu'ils concernent les caractéristiques des candidatures elles-mêmes (nombre de candidatures, origines disciplinaires, géographiques...) ou les conditions de travail (temps de travail, impact sur la charge de travail, gratification, aspect collectif du travail...). Cette enquête destinée aux responsables de master a été diffusée en mars et avril 2024 auprès des syndiqué-es du SNESUP-FSU en leur demandant de la diffuser dans leurs établissements. Le secteur a obtenu 147 réponses, ce qui incite à la prudence quant à l'exploitation des résultats, mais permet tout de même d'observer quelques premières orientations.

Les réponses émanent de 50 établissements différents. Les grands domaines de formation sont représentés à hauteur de 44 % pour les

ALL-SHS, 26 % pour les STS, incluant les Staps, 14 % pour le droit-économie-gestion, 3 % pour la santé et 12 % en INSPÉ. Le ratio nombre moyen de candidatures sur capacité d'accueil moyenne (cf. infographie ci-dessous) est le plus fort dans le secteur de la santé (19,8 dossiers par place ouverte en moyenne), mais on a vu que ce domaine est peu représenté dans l'enquête. Il est de 14,3 en DEG, 10,4 en STS (dont Staps), 8,2 en ALL-SHS et 7,2 en INSPÉ. On note que les candidatures semblent plutôt en augmentation par rapport aux années précédentes (cf. infographie p. 23, en haut). Près de la moitié des réponses (48 %) indiquent une forte augmentation et 22 % une augmentation modérée. Cette augmentation des candidatures n'est apparemment pas liée aux grands domaines de formation.

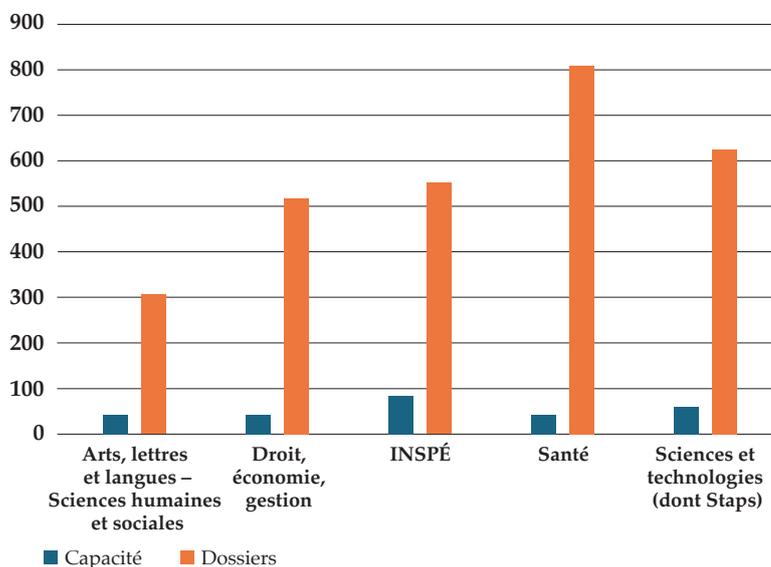
CHARGE DE TRAVAIL ACCRUE

Il faudra observer si cette tendance se confirme sur un temps plus long. Si on peut y voir un aspect positif, le fait que les candidatures soient peut-être plus faciles et les parcours plus visibles sur la plateforme, cela s'accompagne certainement aussi d'une charge de travail accrue pour les collègues. Les trois quarts d'entre eux (74 %) disent d'ailleurs que la plateforme Mon Master augmente le temps d'examen des candidatures, tandis que 6 % seulement disent que ce temps est diminué. Pour les autres, le temps de travail est inchangé. Le tout sans gratification particulière à la clé pour 93 % des répondant-es et sachant qu'une personne sur cinq (19 %) dit avoir travaillé seule (19 % disent travailler binôme, les autres travaillant à trois ou plus).

Au-delà de la charge de travail elle-même, c'est la perception que les collègues ont de la qualité du travail d'examen des dossiers qui est en jeu (cf. infographie p. 23, en bas). Six collègues sur dix (59 %) disent que la qualité est dégradée et seulement 12 % qu'elle s'est améliorée. Les autres (29 %) considèrent que la qualité est stable. En première lecture, Mon Master est donc décrite comme une plate-

Les candidatures semblent plutôt en augmentation par rapport aux années précédentes.

CAPACITÉS D'ACCUEIL ET NOMBRE DE DOSSIERS SELON LES GRANDS DOMAINES DE FORMATION



forme qui accroît la charge de travail relative à l'examen des dossiers sans pour autant avoir un effet significatif sur la qualité perçue de ce travail. Comme on peut s'y attendre, il y a une relation très significative entre la qualité du travail d'admission perçue et l'augmentation de la charge de travail. On voit ainsi que 37 % des collègues qui affirment que la charge est plus lourde décrivent également une forte dégradation de la qualité du travail d'admission (29 % dans l'échantillon, écart significatif). À l'inverse, ils sont très peu (6 % contre 10 %, écart significatif) à estimer que le travail est plutôt amélioré.

SITUATIONS DIVERSES

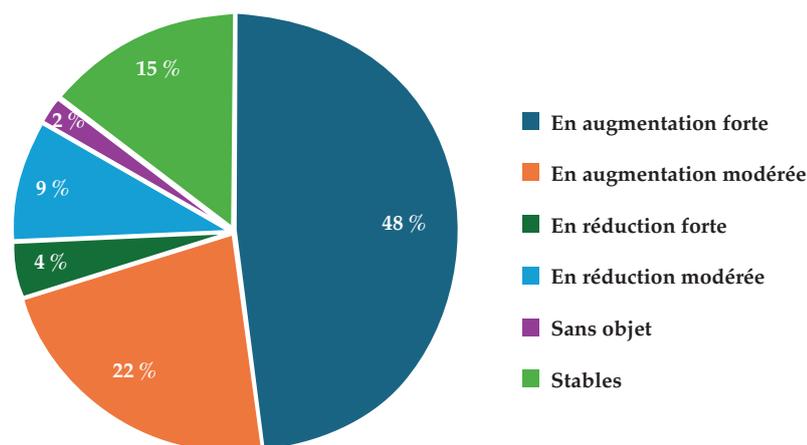
Avoir plus de candidatures signifie-t-il bénéficier d'une plus grande diversité de candidates ? D'un point de vue géographique, les réponses sont mitigées : 43 % des répondant-es indiquent une plus grande diversité tandis que 45 % ne la voient pas (12 % ne savent pas). Sur les profils disciplinaires, près des deux tiers des répondant-es (63 %) disent qu'ils ne sont pas plus variés, mais 29 % voient une plus grande variété disciplinaire (8 % ne savent pas). Ces deux critères ne sont pas liés aux grands domaines de formation et l'échantillon est trop faible pour descendre au niveau des mentions. Quoiqu'il en soit, observer 43 % d'augmentation de la diversité géographique et 29 % d'augmentation de la diversité disciplinaire n'est pas anodin. Est-ce un effet de Mon Master ou un effet contextuel (voire d'échantillon) ? Il n'est pas possible de répondre avec cette enquête, mais ce sont des points à suivre dans les prochaines années.

Les commentaires libres sur ces questions portant sur les profils et le nombre des candidatures font apparaître des situations diverses. Certains collègues disent que la plateforme a généré des comportements de candidature systématique sur des mentions identiques de masters, ce qui augmente la charge de travail, mais ne produit pas nécessairement des candidatures de meilleure qualité, ni plus de candidates d'ailleurs. D'autres collègues nous alertent sur le fait que l'augmentation du nombre de candidatures aboutit à l'abandon des entretiens d'admission, l'examen se faisant sur dossier uniquement. C'est un point que nous n'avions pas envisagé dans l'enquête, mais qu'il sera nécessaire de prendre en compte si nous souhaitons la reconduire.

DIFFICULTÉS D'ACCÈS

Une autre question concernait les éventuelles difficultés d'accès des étudiant-es actuellement en licence dans les établissements des collègues. Un bon quart des répondant-es (27 %) affirment qu'il devient plus difficile d'obtenir

ÉVOLUTION DES CANDIDATURES
PAR RAPPORT AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

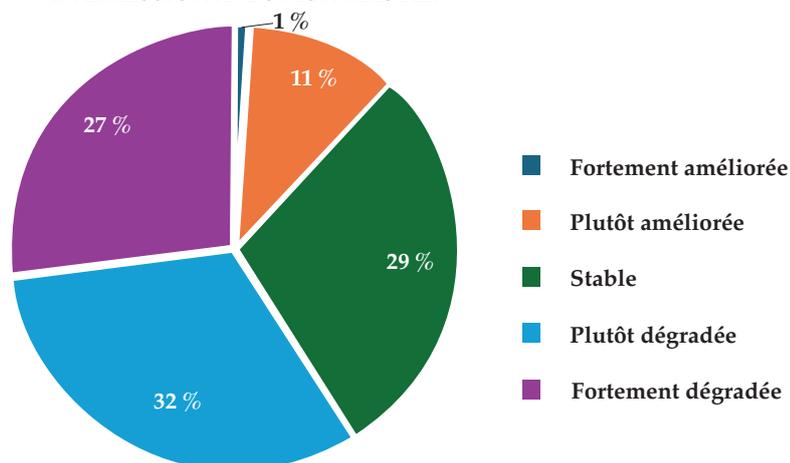


un accès au master dans son université et un peu plus de la moitié (53 %) disent que non. Si les réponses ne sont pas liées avec les grands domaines de formation, il y a un lien significatif avec la diversité géographique puisque l'on observe que celles et ceux qui évoquent une plus grande difficulté des diplômé-es de licence de leurs établissements à poursuivre en master sont aussi celles et ceux qui indiquent une plus grande diversité des origines géographiques. On n'observe pas ce même lien quand on croise les difficultés des candidates de licence avec la diversité disciplinaire. Là encore, cette question serait à suivre dans les prochaines années.

Au bilan, il convient d'être prudent sur les résultats obtenus, mais des pistes intéressantes se dessinent sur les effets de la plateforme, sur les stratégies étudiantes, mais aussi et surtout sur la charge de travail induite pour les collègues et les moyens mis à leur disposition pour ce travail d'admission. Des résultats qui ne font que nous conforter dans notre refus de ces dispositifs. ■

Des pistes intéressantes se dessinent sur les effets de la plateforme, sur les stratégies étudiantes, mais aussi et surtout sur la charge de travail induite pour les collègues.

APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ
D'ADMISSION AVEC MON MASTER



Une rentrée des **Biatss** dans des conditions toujours plus dégradées

Sous-effectif chronique, bas salaires et dégradation des conditions de travail, telles sont une fois de plus les conditions de rentrée pour les personnels Biatss des universités.

Par **JULIE ROBERT**,
cosecrétaire générale du SNASUB-FSU

Le travail invisible des personnels Biatss permet une nouvelle fois que cette rentrée universitaire se fasse. Invisible, car, à l'évidence, quand on parle des personnels Biatss à la Direction générale des ressources humaines de notre ministère, nos interlocuteurs peinent toujours à comprendre quelle est la variété de nos métiers et de nos statuts, tout en continuant à penser que nous ne travaillons pas assez en agitant la menace de plus en plus précise d'une remise à plat (et à la hausse donc) de notre temps de travail.

EFFECTIFS INSUFFISANTS

Pourtant, durant l'année 2023-2024, deux rapports, l'un du Sénat, l'autre de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, ont été publiés et pointent ce que les organisations syndicales des personnels ne cessent de dire depuis des années : les effectifs insuffisants des personnels des filières Aenes et ITRF au regard des effectifs étudiants et de personnels d'enseignement et des diverses autres missions à effectuer, ainsi que l'augmentation rapide du recrute-

ment de personnels contractuels. D'après la dernière base de données sociales du MESR (pour l'année 2022), les personnels Biatss en activité sont un peu plus de 107 500, parmi lesquels 45 % exactement sont des personnels contractuels. Ce chiffre est en très forte hausse, puisqu'au dernier bilan social publié pour l'année 2019, les personnels contractuels ne représentaient « que » 37,5 % de l'effectif total ! Les conséquences sont inévitablement une dégradation des conditions de travail de toutes et tous. Recruter toujours plus de personnels contractuels représente aussi un gros travail de formation, qui s'ajoute aux missions quotidiennes que doivent remplir les personnels en place.

FAIBLESSE DES SALAIRES

Quant aux salaires, les rapports précités soulignent également la faiblesse des rémunérations des titulaires au regard des autres personnels de la fonction publique, et notamment la grande faiblesse de leurs régimes indemnitaires. La situation est pire pour les personnels contractuels, car ils ne bénéficient pas toujours de régimes indemnitaires, et, quand ils existent, ils sont inférieurs à ceux des titulaires. Dans le contexte d'inflation que nous venons (et continuons) de subir, c'est un élément important de la dégradation des conditions de travail qui s'ajoute à la vague incessante de nouvelles tâches à remplir. Ainsi, les expérimentations menées dans le cadre de la volonté présidentielle d'imposer un acte II de l'autonomie des universités prévoient de rajouter encore des missions aux personnels... Dans ces conditions, que nos autorités continuent de s'étonner de la crise d'attractivité que connaissent les métiers de notre secteur ne laisse pas de nous surprendre. Et qu'elles ne pensent qu'à augmenter encore le temps de travail de ces personnels relève pour nous de l'obstination.

Pour le SNASUB-FSU, il est urgent d'arrêter le train de réformes permanent que connaît l'ESR, notamment de renoncer à l'acte II de l'autonomie, et de mieux traiter ses personnels, en commençant par en augmenter les effectifs, résorber la précarité et augmenter les salaires. ■

Pour le SNASUB-FSU, il est urgent d'arrêter le train de réformes permanent que connaît l'ESR.



Les Staps bien loin de l'héritage des Jeux olympiques

Les émotions vécues par les Français-es lors des Jeux olympiques et paralympiques permettent aux responsables gouvernementaux de développer un narratif sur la « nation sportive » ou sur l'héritage des Jeux. Pourtant, les 65 000 étudiant-es environ en Staps connaissent une rentrée sous le signe de l'austérité. Et les bénéfices du plan Staps obtenu il y a trois ans sont remis en question.

Par **GILLES RENAULT** et **PASCAL ANGER**,
SNEP-FSU

La communauté Staps s'était mobilisée en 2021 pour dénoncer le manque criant de personnels. Avec un-e enseignant-e titulaire pour 35 étudiant-es, les Staps connaissent une situation défavorable dans une université française elle-même sous-financée. Ce mouvement avait entraîné une lutte nationale et locale, et débouché sur un plan national de 5 millions d'euros visant la création de 80 postes (60 en réalité selon nos enquêtes).

Mais, face à l'austérité qui risque de s'amplifier, les politiques de gel de postes se mettent en place. À Rennes, les enseignant-es se mobilisent contre le refus de la perte à venir des deux postes du plan Staps de 2021. Dans un communiqué, les personnels dénoncent « le contraste entre l'intense communication politique sur l'héritage des JOP et la négligence dont font l'objet les formations Staps qui préparent les futur-es professionnel·les susceptibles de mettre en œuvre un éventuel héritage [...] Au lendemain des JOP, nous allons perdre les postes que nous avons difficilement gagnés à la veille de ceux-ci [...] nous demandons des engagements pour les garder ».

INSUFFISANCE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

L'autre problématique commune aux formations en Staps et en S(i)uaps (service [interuniversitaire] des activités physiques et sportives) pour conforter la place du sport à l'université est celle des installations sportives. Le sous-financement se caractérise aussi par la vétusté des équipements, leur nombre insuffisant et l'absence de perspectives pour leur rénovation.

En Suaps, la très grande insuffisance chronique, par rapport aux besoins, des financements publics en postes et en budget reste le principal obstacle pour permettre une formation universitaire complète et équilibrée. La contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC – un impôt) payée par les étudiant-es non boursier·ières, dont le principe est contes-

table, masque le non-investissement public.

Par l'insuffisance de postes et d'installations de qualité, le droit au sport de nos étudiant-es est empêché.

PRIVATISATION

Nous dénonçons aussi la privatisation en cours dans les formations aux métiers du sport, où la loi Pénicaud sur l'apprentissage a totalement changé la donne.

La subvention pour charges de service public dans les universités françaises varie de 4 000 à 10 000 euros par étudiant-e et par an. Alors que, pendant ce temps, les aides de l'État aux formations en apprentissage dans le sport sont de 6 000 euros pour l'employeur et de 7 000 à 11 000 euros pour les centres de formation. Il en résulte un secteur de la formation des métiers du sport injuste et illisible, une concurrence faussée par les intenses campagnes (de communication) des agents privés et des désillusions nombreuses d'étudiant-es devant la qualité de certaines formations privées. Le gouvernement abandonne le service public, sa « gratuité », et soutient le secteur privé sans évaluation, au détriment des étudiant-es.

Parallèlement, les formateur·rices au concours du professorat d'EPS sont inquiet·ètes en cette rentrée. Notre concours reste attractif, avec près d'un poste pour quatre candidats composant aux écrits. Mais si le passage du concours doit avoir lieu en L3, il doit s'accompagner de moyens suffisants pour former des effectifs étudiants importants en licence Staps. En effet, si les équipes parviennent bien difficilement à mettre en place des formations en master pour un à deux groupes dans leurs UFR et INSPÉ, elles sont dans l'incapacité de concevoir à moyens constants une préparation au concours avec quatre, cinq ou six groupes en L3. ■



Le gouvernement abandonne le service public, sa « gratuité », et soutient le secteur privé sans évaluation.

Le budget 2025 sacrifie l'avenir et la jeunesse de notre pays

Le projet de loi de finances pour l'année 2025 a été publié le 11 octobre 2024, après sa présentation en conseil des ministres. Il est loin de permettre à l'enseignement supérieur et à la recherche de remplir leurs missions, pourtant essentielles à la société. Dans le contexte budgétaire difficile que connaissent les universités, dont beaucoup terminent l'année en déficit, c'est une très mauvaise nouvelle et un coup supplémentaire porté à la démocratisation de l'enseignement supérieur, mais aussi à la prise en charge de la transition écologique.

Par **HERVÉ CHRISTOFOL**,
corresponsable du secteur Service public

UN BUDGET DE LA MIRES EN BAISSÉ

Dans le projet de loi de finances (PLF) 2025 voté en conseil des ministres et transmis le 10 octobre par le gouvernement aux député-es, il n'est pas prévu d'augmentation du point d'indice en 2025. Donc, après une année blanche en 2024, l'ensemble des personnels devrait voir son niveau de vie baisser du montant de l'inflation 2024, soit de 2,6 %¹. Malgré cette économie drastique, le budget de la Mires baisse en valeur de 553 millions d'euros (M€) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2024. C'est le budget qui consacrerait la plus faible part du budget de l'État à l'enseignement supérieur et à la recherche depuis plus de vingt ans (5,27 % à périmètre constant ; cf. infographie).

Cette réduction du budget est principalement le fait d'une baisse des budgets des programmes P190, « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » à hauteur de - 16,44 %, et P192, « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », à hauteur de - 46,1 %, et dans une moindre mesure, des programmes P142, « Enseignement supérieur et recherche agricoles », avec - 2,59 %, et P231, « Vie étudiante », qui subit une baisse de - 2,31 %. Au moment où mener la transition écologique et énergétique est indispensable, ces baisses du budget de la recherche dans ce domaine ainsi que dans l'enseignement supérieur et la recherche agri-

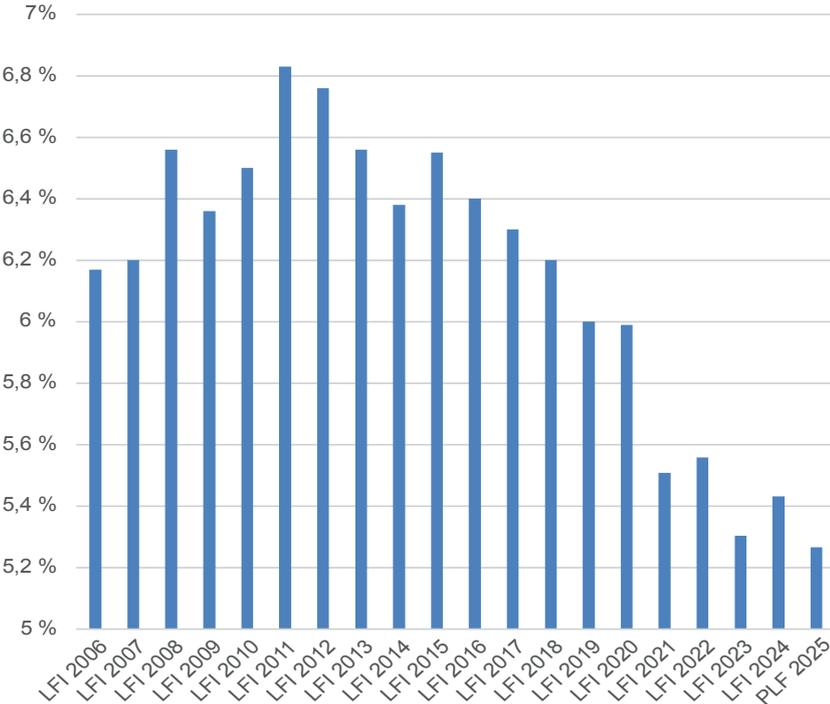
coles actent un renoncement lourd de ce gouvernement. Nous attirons également l'attention sur la baisse du budget du programme P231, « Vie étudiante », qui permet de financer les bourses d'études et les Crous à l'heure où, déjà en début d'année, des files d'étudiant-es se constituent devant les banques alimentaires (cf. tableau). La réforme systémique des bourses n'est pas programmée... alors que le financement de l'apprentissage coûte 25 milliards d'euros (Mds€) par an pour financer principalement l'enseignement supérieur privé et les entreprises par le biais du ministère du Travail.

UNE LPR SABORDÉE

Concernant les budgets qui auraient dû être abondés dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR), force est de consta-

L'ensemble des personnels devrait voir son niveau de vie baisser du montant de l'inflation 2024, soit de 2,6 %.

PART DU BUDGET DE LA MIRES DANS LE BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT



¹. Nous nous basons sur les prévisions de la Banque de France.

ÉVOLUTION DES BUDGETS DES PROGRAMMES DE LA MIREs
ENTRE LA LOI DE FINANCES INITIALE 2024 ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Loi de finances initiale ESR (LFI)	LFI 2024	PLF 2025	Budget COMP, évolution 2025 par rapport à 2024	Évolution relative en %
Recherche et enseignement supérieur	31 839 148 903 €	31 285 707 922 €	- 553 440 981 €	- 1,74 %
LFI P150 « Formations supérieures et recherche universitaire »	15 180 783 720 €	15 279 678 402 €	98 894 682 €	+ 0,65 %
LFI P231 « Vie étudiante »	3 326 639 077 €	3 249 641 878 €	- 76 997 199 €	- 2,31 %
LFI P172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »	8 201 401 634 €	8 259 807 441 €	58 405 807 €	+ 0,71 %
LFI P193 « Recherche spatiale »	1 900 179 541 €	1 915 679 541 €	15 500 000 €	+ 0,82 %
LFI P190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables »	1 948 483 219 €	1 628 195 137 €	- 320 288 082 €	- 16,44 %
LFI P192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle »	688 636 541 €	371 158 599 €	- 317 477 942 €	- 46,10 %
LFI P191 « Recherche duale (civile et militaire) »	150 019 167 €	150 019 167 €	0 €	0 %
LFI P142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles »	443 006 004 €	431 527 757 €	- 11 478 247 €	- 2,59 %

ter que celle-ci n'est pas respectée et que ce gouvernement sacrifie l'avenir de notre pays en renonçant à financer les programmes de recherche à la hauteur de ses propres annonces (déjà insuffisantes, pour respecter nos engagements européens d'amener le financement de la recherche publique à 1 % du PIB).

- Le programme P193, « Recherche spatiale », aurait dû être augmenté de 31 M€ ; or sa progression n'est que de 15,5 M€, et même seulement de 5,6 M€ si nous la calculons en euros constants sur les 20 % du budget (hors des 80 % de masse salariale gelée²).

- Le programme P172, « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », qui finance les organismes nationaux de recherche (dont le CNRS), aurait dû progresser de 346 M€ (dont + 140 M€ pour l'Agence nationale de la recherche – ANR), or il ne progresse que de 58 M€, et même seulement de 15,8 M€ (si nous considérons que l'inflation ne s'applique pas aux salaires gelés), soit même pas de quoi financer l'augmentation des mesures salariales de la LPR, et pas les 2 794 créations d'emplois supplémentaires affichées dans le projet de loi pour cette mission (2 553 emplois contractuels et 241 emplois titulaires). De plus, si 120 M€ sont effectivement affectés à la progression du budget de l'ANR, cela imposera une cure d'austérité de ce même montant à l'ensemble des organismes nationaux de recherche, ce qui représente la masse salariale de plus de 1 800 emplois !

- Le programme P150, « Formations supérieures et recherche universitaire », aurait dû

progresser de 124 M€. Or il n'augmente que de 98 M€, et même seulement de 20 M€ (si nous considérons que l'inflation ne s'applique pas aux salaires gelés), c'est-à-dire même pas de quoi augmenter les primes C1 du Ripec³, qui nécessite un budget supplémentaire de 50 M€ en 2025, et sûrement pas non plus les 3 119 emplois supplémentaires affichés dans le projet de loi pour cette mission (3 116 contractuels et 3 agents titulaires, ce qui nécessiterait plus de 200 M€ de moyens nouveaux de masse salariale là où le PLF 2025 ne prévoit que 89 M€, essentiellement pour financer la hausse des primes). Les universités devront donc trouver de quoi économiser au moins 75 M€ en 2025 (dont le montant de leur GVT⁴), pour assurer les salaires, maintenir les places ouvertes dans l'enseignement supérieur et un niveau de recherche comparable à l'année 2024. Cela représente la masse salariale de 1 200 emplois !

Peut-être faudra-t-il geler les campagnes d'emploi, couper le chauffage, sacrifier la maintenance des bâtiments ? Alors qu'il est nécessaire d'investir 7,4 Mds€ d'ici à 2030⁵ pour la réhabilitation du patrimoine immobilier de l'État consacré à l'enseignement supérieur, notamment pour respecter le décret tertiaire, le compte n'y est pas.

Ce budget est insincère puisqu'il promet des créations d'emplois (3 424 pour l'ensemble des programmes de la mission, ce qui aurait nécessité plus de 220 M€ de moyens nouveaux). Il sacrifie l'avenir et la jeunesse de notre pays et tourne le dos à la transition énergétique en aggravant sa dette écologique. ■

2. Nous enlevons du budget 2025 la part salariale du budget 2024 (80 % du budget 2024) et la part de fonctionnement et d'investissement est augmentée de l'inflation (20 % du budget 2024 multipliés par 1,026).

3. La prime C1 du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (Ripec) est la partie indemnitaire statutaire que touchent tous les enseignant-es-chercheur-ses. Elle se montait à 4 200 euros en 2024 (350 euros par mois) et elle devrait progresser à hauteur de 4 900 euros en 2025, pour atteindre 6 400 euros en 2027.

4. Le glissement vieillesse technicité (GVT) correspond à la progression tendancielle de la masse salariale sous l'effet de la progression des carrières, des promotions ou du changement de corps des agents. France Universités l'a estimé à 45 M€ en 2023 : franceuniversites.fr/actualite/projet-de-loi-finances-2024-les-universites-vont-elles-etre-obligees-de-sacrifier-certaines-de-leurs-missions/.

5. Estimation de la Cour des comptes, « L'enseignement supérieur face au défi de la transition écologique », rapport public thématique, décembre 2023, p. 94.

Sommeil : le capitalisme nuit

Le capitalisme est l'ennemi du sommeil. Avec les transformations néolibérales contemporaines et notre confrontation aux limites écologiques, de nouvelles interrogations s'imposent désormais sur nos modes de vie et d'activité.

Par **MICHEL MARIC**,
responsable du secteur International

On sait à quel point le capitalisme déteste le sommeil tant s'exprime avec force dans ce système économique la volonté de marchés actifs vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, au sein desquels la production ne s'arrête pas, le travail ne s'arrête pas, la consommation ne s'arrête pas.

TRAVAILLER SANS RELÂCHE

Le sujet humain doit idéalement coïncider en son sein avec ces impératifs. Que l'on se rappelle les luttes nécessaires à l'interdiction du travail de nuit des femmes et des enfants aux débuts de la révolution industrielle, de la révolte des canuts ou du rapport Villermé. Même si les enfants travaillaient auparavant, dès la révolution industrielle le capitalisme a absorbé, y compris la nuit, le travail des enfants, seize heures sur vingt-quatre. La mondialisation néolibérale, voire la modernité occidentale s'inscrivent dans ce cadre, tout comme l'idée qu'il faut travailler sans relâche, être toujours disponible. La catastrophe écologique peut être reliée à cet impératif : aucun cycle des saisons, aucun rythme naturel doit arrêter l'ambition économique. Le sommeil a pour défaut majeur de ne produire aucune valeur. Il faut dormir moins, pour mettre « toutes les chances de son côté » ou simplement pour « croquer la vie »...

Dans leur somme consacrée au « *nouvel esprit du capitalisme* », Luc Boltanski et Eve Chiapello montraient la façon dont le système encense les individus constamment occupés, nous appelle à être sans cesse interconnectés, en interaction, dans la communication¹. La stabilité, notaient-ils, est synonyme d'inaction. Le numérique s'impose désormais, avec ses réseaux, avec un droit à la déconnexion, comme s'est imposé l'effacement de la frontière jour-nuit avec l'éclairage

nocturne des villes, qui fait à nouveau débat aujourd'hui. Marx considérait le sommeil comme la dernière « *barrière naturelle* » à la pleine réalisation du capitalisme. Mais, note Jonathan Crary, « *il est toujours possible de le saccager* » car « *les méthodes et les mobiles nécessaires à cette vaste entreprise de destruction sont déjà en place* »². La planète devenue lieu de travail continu et centre commercial ouvert en permanence.

IL N'Y A PAS DE SOMMEIL NATUREL

Trois textes issus de publications par des revues entre 2001 et 2018 par Roger Ekirch, professeur d'histoire à l'Institut polytechnique de Virginie, viennent d'être fort opportunément rassemblés dans un petit ouvrage loin d'être soporifique³. L'auteur y fait l'analyse de l'histoire du sommeil, y compris hors des sociétés occidentales, pour le faire apparaître comme le produit de déterminations biologiques, génétiques, environnementales, sociales et économiques : il n'existe pas de sommeil naturel. Dès lors, l'ouvrage encourage à l'étude de la fatigue chronique,

de l'irritabilité et des tensions sociales qui en découlent. L'auteur découvre que, dans les sociétés précapitalistes, le sommeil était coupé en deux par un réveil nocturne d'environ une heure pour échanger, prier ou faire l'amour. Le sommeil consolidé, en un bloc, s'est quant à lui imposé avec le capitalisme. Le réveil nocturne et les insomnies que certains connaissent encore aujourd'hui peuvent être une réminiscence de ce passé. L'importance du café, du sucre, du thé, qui permettent d'alimenter le moteur humain et de lutter contre la fatigue, se justifie également ici. Comme le souligne Jérôme Vidal dans sa préface, nombre de travaux en SHS s'organisent aujourd'hui autour du programme de recherche impulsé par ces articles tant la question du sommeil ouvre aussi nombre de questions nouvelles sur nos modes de vie et d'activité à l'heure de la transformation néolibérale et de notre confrontation aux limites écologiques. ■

Le sommeil
a pour défaut
majeur de ne
produire
aucune valeur.



1. Luc Boltanski et Eve Chiapello, *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999.

2. Jonathan Crary, *24/7. Le capitalisme à l'assaut du sommeil*, 2013, La Découverte, 2014 (traduction française).

3. Roger Ekirch, *La Grande Transformation du sommeil. Comment la révolution industrielle a bouleversé nos nuits*, Amsterdam, 2024.

Mobilisation contre les **violences faites aux femmes** : le 25 novembre, nous y serons toujours !

Chaque année, on dénombre, en France, 80 000 victimes de viol et 555 000 victimes d'agressions sexuelles, majoritairement des femmes. Ce 25 novembre sera une nouvelle fois l'occasion de manifester contre les violences faites aux femmes.

Par le groupe **ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

Aujourd'hui, les moyens engagés pour lutter contre les violences sexuelles sont loin d'être à la hauteur de la gravité de la situation malgré les discours portés par le gouvernement autour de l'égalité comme grande cause des quinquennats. L'actualité récente nous en rappelle malheureusement les conséquences irréparables pour les victimes et l'impérieuse nécessité de se mobiliser contre le patriarcat et la culture du viol qui imprègnent notre société et pour que cesse l'impunité des agresseurs.

Chaque année en France, on dénombre 80 000 victimes de viol (seulement 10 000 plaintes) et le nombre croît de manière exponentielle si l'on y ajoute les victimes d'agressions sexuelles (555 000) ; 5 % de ces viols et 25 % des agressions se déroulent sur les lieux de travail. Alors que 80 % des femmes disent être confrontées régulièrement à des comportements sexistes au travail, seulement 70 % d'entre elles en parlent à leur employeur. Enfin, une femme sur cinq est victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle. Face à cette réalité, beaucoup trop souvent l'impunité des agresseurs est de mise.

CONSÉQUENCES VISIBLES ET DURABLES

Faut-il rappeler que les violences sexistes et sexuelles (VSS) ont un impact sur la santé physique et psychologique des victimes ? Arrêts de travail, incapacité à se projeter sur des postes à responsabilités, mutation « forcée » pour échapper à l'agresseur sont autant de conséquences visibles et durables qui ont également des effets sur l'égalité professionnelle.

Dans l'ESR, la lutte contre les VSS est un des axes des plans égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle faisait également l'objet d'un plan spécifique proposé par l'ex-ministre Frédérique Vidal. Depuis, aucun bilan chiffré pour les personnels, des plans à l'arrêt, beaucoup de communication, un service ministériel chargé de ces questions exsangue et quasiment aucun

moyen autre que ceux distribués sur appels à projets et sans exigence de résultats... Autant d'éléments qui questionnent sur la volonté réelle de prendre à bras-le-corps la situation.

L'enquête réalisée par la Mildeca¹ en partenariat avec le MESR publiée début octobre ne fait que renforcer l'urgence à agir². L'étude précise que, concernant les étudiant·es et élèves des grandes écoles, « depuis leur arrivée dans l'enseignement supérieur, 24 % des femmes, 33 % des personnes transgenres/non binaires/queer et 9 % des hommes déclarent avoir subi au moins une tentative d'agression sexuelle, une agression sexuelle, une tentative de viol ou un viol », et que les femmes représentent 71,4 % du total des victimes de VSS. Elle rappelle également que l'alcool est présent dans plus de la moitié des violences sexuelles chez les étudiant·es. Concernant les personnels, le SNESUP-FSU, dans le cadre des travaux autour du plan national d'actions égalité à venir, a réitéré sa demande d'un bilan national des VSS, qui fait toujours défaut malgré nos demandes régulières.

LOI-CADRE INTÉGRALE

Pour que les victimes soient renforcées dans leurs droits, protégées et non maltraitées, que leur parole ne soit pas systématiquement déniée, que les institutions soient à la hauteur du courage des victimes et que les corps des femmes et des enfants cessent d'être considérés comme mis à disposition des agresseurs qui agissent en toute impunité, le SNESUP-FSU, avec la FSU, appelait à se mobiliser le 19 octobre devant les palais de justice avec nombre d'autres signataires. La FSU dénonce l'instrumentalisation de la lutte contre les VSS et exige, avec les autres signataires, une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles et 2,6 milliards d'euros par an contre les violences, dont 332 millions destinés à la lutte contre les violences sexuelles. **Le SNESUP-FSU appelle également à rejoindre massivement les actions unitaires qui seront organisées à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre.** ■

Le SNESUP-FSU a réitéré sa demande d'un bilan national des violences sexistes et sexuelles.

1. Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.
2. « Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur en France : un focus sur l'alcool et le cannabis », enquête ayant porté sur plus de 67 000 étudiant·es et élèves de grandes écoles.

Mathématiques : miroir grossissant des inégalités entre les femmes et les hommes

Une lettre ouverte récemment publiée, et soutenue par la Société mathématique de France, la Société française de statistique et l'association Femmes et mathématiques, alerte sur la situation et met en lumière les discriminations subies par les femmes en mathématiques et mathématiques appliquées. Nombre de constats rejoignent ceux que le SNESUP-FSU a pu formuler lors des concertations organisées à l'occasion de la rédaction du plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le MESR, plan actuellement à l'arrêt.

Par le groupe ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

A lors qu'aujourd'hui les femmes représentent 40 % des enseignant-es-chercheur-ses (EC) – 31 % chez les professeur-es d'université (PU) et 45 % chez les maîtres-ses de conférences (MCF) –, les statistiques relatives au groupe CNU mathématiques et informatique pour l'année 2022 font état d'inégalités encore plus marquées, avec seulement 24 % de femmes. Cela est particulièrement vrai en mathématiques, où les femmes ne représentent que 14 % des effectifs en mathématiques fondamentales (28 % en mathématiques appliquées).

Le premier frein à la féminisation de la discipline peut être dans un premier temps que beaucoup moins de femmes que d'hommes se portent candidates lors du recrutement d'enseignant-es-chercheur-ses en mathématiques. Ainsi, lors de la campagne d'emploi de 2022, pour les postes de MCF en mathématiques et informatique, on dénombre 1,5 candidate pour 4,6 candidats. Chez les PU, 85 postes ont été proposés au recrutement de professeur-es d'université pour le groupe de discipline mathématiques et informatique, et on dénombre 1,1 candidate pour 4,1 candidats. La moyenne tous secteurs confondus étant de 2,7 femmes candidates pour 3,3 hommes candidats chez les MCF, et de 1,2 femmes pour 2,2 hommes chez les PU.

BIAIS DE GENRE

Par ailleurs, même si, depuis quelques années, des sensibilisations au biais de genre sont réalisées en amont des comités de sélection, ces dispositifs inégaux selon les universités, s'ils sont nécessaires, restent insuffisants. Ainsi les courbes extrapolées depuis 1996 montrent que si rien ne

change, les femmes disparaîtraient des mathématiques fondamentales en 2064 pour les MCF, et en 2060 pour les PU, et en mathématiques appliquées la parité ne serait atteinte qu'en 2099 pour les MCF et 2130 pour les PU¹.

Cette problématique du manque de femmes en mathématiques émerge bien en amont du recrutement, puisque le nombre de filles, puis de femmes, s'amenuise progressivement de l'école jusqu'à l'université. Les chiffres-clés relatifs à l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche, rappelés dans le document de synthèse publié en mars 2024², font état d'une baisse de 9 points en dix ans sur le nombre de doctorantes inscrites en mathématiques. On passe ainsi de 30 % en 2012-2013 à 21 % en 2022-2023, le nombre de femmes devenant docteurs restant quant à lui stable, à 24 %.

DIFFICULTÉ D'ACCÈS AU CORPS DES PU

Ces chiffres peuvent révéler l'invisibilisation des perspectives en matière de carrière pour les filles engagées dans des études de mathématiques, alors que les statistiques du ministère font apparaître que, dans le domaine des mathématiques et leurs interactions, les femmes auraient un taux d'accès à l'emploi inférieur de 2 points à celui des hommes, mais accèderaient plus facilement que les hommes à un emploi stable (+ 4 points) et au niveau de qualification cadre (+ 1 point).

Concernant la progression dans la carrière, enfin, le SNESUP-FSU a déjà fait, à plusieurs reprises, état de la difficulté pour les femmes d'accéder au corps des PU au regard du nombre de femmes détentrices de la HDR (elles représentent 41 % des MCF habilitées avec HDR en 2022) et de femmes qualifiées aux fonctions de professeur-e (28 % en 2022), quelle que soit la discipline. ■

Les femmes auraient un taux d'accès à l'emploi inférieur de 2 points à celui des hommes.

1. Voir le diaporama présenté par Laurence Broze, vice-présidente de l'association Femmes et mathématiques, le 29 juin 2023, à l'occasion de la 6^e Journée de la parité en mathématiques : <https://nuage.mathematiquesvagabondes.fr/index.php/s/3Ekij6jxxGft4cq>.
2. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-03/vers-l-galite-femmes-hommes-chiffres-cl-s-2024-32097.pdf>.

Déconstruire les lieux communs sur les fonctionnaires

Dans « La Haine des fonctionnaires »¹, la politiste Julie Gervais, l'historienne Claire Lemerrier et le sociologue Willy Pelletier s'attaquent aux stéréotypes qui circulent sur les fonctionnaires et plus largement les agent-es public-ques en France. Cet ouvrage dévoile la réalité des conditions de travail de ces agent-es et propose un ensemble d'arguments pour qui entend défendre les services publics et leur importance cruciale pour la stabilité et l'avenir de notre pays.



Par **VINCENT CHARBONNIER**,
membre du bureau national

Au moment où le gouvernement actuel (octobre 2024) s'apprête à engager une véritable cure austéritaire, cet ouvrage entend s'attaquer à tous les clichés qui circulent sur les fonctionnaires dans l'espace public. Son objectif est de rendre justice aux missions des agent-es de l'État et à leur utilité, avec l'hypothèse que c'est la méconnaissance de leurs contraintes et de leurs conditions de travail qui alimente les stéréotypes à leur rencontre.

Inscrit dans la perspective d'un précédent ouvrage des mêmes auteur-rices, *La Valeur du service public* (La Découverte, 2021), ce nouvel ouvrage est en grande partie le fruit des échanges et des débats suscités par le précédent, auquel il renvoie d'ailleurs explicitement pour certains de ses « focus ».

Organisé en trois parties, qui reprennent sous forme interrogative des lieux communs sur les fonctionnaires – « sont[-ils] obtus et paresseux ? » ou encore sont-ils « des privilégiés » – ou des jugements à l'emporte-pièce – « salauds de hauts fonctionnaires » –, le propos mêle des sources très diverses (rapports parlementaires, travaux de recherche, etc.) et surtout beaucoup de paroles vivantes d'usager-ères des services publics, ainsi que des portraits².

GRANDE DIVERSITÉ

L'ambition de l'ouvrage est d'abord d'insister sur le fait que les fonctionnaires ne sont pas un groupe homogène et qu'il est au contraire composé d'une grande diversité de parcours professionnels, de rémunérations, de modes de recrutement, ainsi que d'une multiplicité croissante de statuts. On y ajoutera l'accroissement vertigineux de la précarité, qui nuit à tous les collectifs de travail, qui accentue les tensions entre les agent-es et qui dégrade leurs conditions de travail.

À cet égard, la dernière partie de l'ouvrage a ceci d'intéressant qu'elle montre, à rebours d'une idée largement répandue, que la haute fonction publique n'est pas une caste uniforme, mais un univers fragmenté et hiérarchisé, dont le sommet est sans doute constitué par une petite caste aristocratique, très majoritairement masculine, dont les membres, nommés à la discrétion du gouvernement, bénéficient des plus hautes rémunérations.

Une autre ambition est de montrer, chiffres à l'appui, que les conditions de travail sont beaucoup moins enviables dans la fonction publique que dans le privé; que ce sont nos impôts qui servent à rémunérer les 140 000 enseignants de l'enseignement privé sous contrat – alors que celui-ci accueille de plus en plus d'enfants de milieux aisés – et que ce sont toujours eux qui subventionnent grassement les actionnaires des sociétés d'autoroutes par exemple!

EXASPÉRATION

À cette générosité que subissent les fonctionnaires, s'ajoutent, dans le même temps, des suppressions de services publics en zone rurale ainsi qu'une dématérialisation généralisée des services publics qui, sous le couvert d'en faciliter l'accès, cherche avant tout à grappiller quelques économies. Ses conséquences sont de compliquer le travail des agent-es, de nourrir ce ressentiment de la population à l'égard des fonctionnaires, dont se repaissent certains...

Un ouvrage instructif, dont le titre surprend un peu, mais qui restitue sans doute l'exaspération d'une grande partie de la population qui en subit les dommages. Comme l'écrit Rousseau dans *Du contrat social* (1762), que ne citent pas les auteurs : « *Jamais on ne corrompt le peuple, mais souvent on le trompe; c'est alors seulement qu'il peut paraître vouloir ce qui est mal.* » ■

Les conditions de travail sont beaucoup moins enviables dans la fonction publique que dans le privé.

1. *La Haine des fonctionnaires*, de Julie Gervais, Claire Lemerrier et Willy Pelletier, Amsterdam, 260 p., 18 €. 2. En écho et en utile complément à cet ouvrage, je signale cet autre ouvrage de Romain Pudal et Jérémy Sinigaglia (dir.), *Le Nouvel Esprit du service public* (Le Croquant, 324 p., 20 €).

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.
Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant